



Entreprises

N°03 07/2026 – ANALYSES

Un portrait chiffré des entreprises au Luxembourg

Edition 2026

STATEC

IMPRESSUM

Responsable de la publication
Tom Haas

Date de clôture statistique :
30/05/26
ISSN 2658963X

La reproduction totale ou
partielle du présent bulletin
est autorisée à condition d'en
citer la source.

Auteurs

Lucia Gargano
Catherine Vermeersch
Georges Zangerlé
Laurent Bley
Marica Messina
Héctor Candelas
Judith Schambourg
Patricia Gonzalez
Thibaut Di Fabio
Marc Toisul
Gilles Genson
Richard Fuhs
Bastien Larue

Réalisation graphique

Kathrin Tillmann
Benjamin Bagot
Delia Controguerra

Le STATEC tient à remercier tous les collaborateurs qui ont contribué à
la réalisation de cette parution.

Disclaimer

Nous attirons votre attention sur le fait que les chiffres
publiés sont ceux disponibles au moment de la rédaction
de la présente publication. Ils peuvent être sujet à révision
et différer de ceux régulièrement mis à jour sur le portail
du Statec.

STATEC

Institut national de la statistique et des études
économiques

Bâtiment Twist
12, boulevard du Jazz
L-4370 Belvaux

T +352 247 84219
F +352 46 42 89
E info@statec.etat.lu

www.statistiques.lu

Tous les tableaux statistiques présents dans cette
publication sont téléchargeables sur le Portail des
statistiques

TABLE DES MATIÈRES

LES ENTREPRISES AU LUXEMBOURG :	6	USAGE DES TIC PAR LES ENTREPRISES	36
UNE SÉLECTION D'INDICATEURS	6	10. Comment l'adoption des technologies de l'IA a-t-elle évolué pendant ces 3 dernières années ?	37
DÉMOGRAPHIE DES ENTREPRISES : ÉCONOMIE MARCHANDE	10	11. Combien d'entreprises au Luxembourg utilisent des technologies d'intelligence artificielle ou l'ont envisagé en 2025 ?	39
1. Combien d'entreprises et de salariés composent les branches économiques marchandes en 2023 ?	11	COMMERCE EXTÉRIEUR	41
2. Comment a évolué le taux de survie à cinq ans entre les générations d'entreprises 2008 et 2018 ?	13	12. Quels sont les effets des nouveaux droits de douanes américains sur les exportations luxembourgeoises ?	42
3. Les faillites dans la construction : quelle évolution sur 15 ans ?	15	13. Quel est l'état des lieux des échanges commerciaux avec le Mercosur ?	46
4. Quelles sont les entreprises les plus concernées par les faillites en fonction de leur âge ?	17	14. Quelle est l'évolution des importations luxembourgeoises depuis les trois grands blocs économiques : l'UE, les Etats-Unis et la Chine ?	50
STATISTIQUES STRUCTURELLES SUR LES ENTREPRISES : ÉCONOMIE MARCHANDE NON FINANCIÈRE	19	TRANSPORTS	54
5. Comment l'activité des administrateurs de biens immobiliers a-t-elle évolué depuis 2015 ?	20	15. Quel rôle joue le transport par voie navigable intérieure dans l'ensemble de l'acheminement des marchandises ?	55
6. Comment l'activité des agences immobilières a-t-elle évolué depuis 2015 ?	23	INDICATEURS DE COURT TERME	58
CENTRALE DES BILANS	25	16. Quelle est l'évolution de l'indice de la production industrielle sur 10 ans (2015-2024) ?	59
7. Comment la dynamique des capitaux propres du secteur de la construction au Luxembourg se compare-t-elle à celle des autres pays européens ?	26	17. Quelle est l'évolution de l'indice de la production dans la construction sur 10 ans (2015-2024) ?	60
SCIENCES, TECHNOLOGIES ET INNOVATION	30	INVESTISSEMENTS DIRECTS ÉTRANGERS	62
8. Les entreprises à forte proportion de diplômés de l'enseignement supérieur sont-elles plus innovantes ?	31	18. Pourquoi les statistiques sur les investissements directs étrangers (IDE) sont-elles présentées selon deux méthodes différentes ?	63
9. Quelle est la contribution des différentes branches à l'effort de R&D ?	34		



AVANT-PROPOS

Cette publication propose un portrait chiffré des entreprises au Luxembourg et met à la disposition du lecteur un ensemble d'analyses issues des statistiques officielles produites par le STATEC. Elle a pour objectif d'éclairer, à travers une lecture structurée et documentée, les principales dynamiques qui traversent le tissu économique national.

Pour commencer, le document présente une mise à jour synthétique d'une sélection d'indicateurs clés, suivis au fil des éditions précédentes. Cette introduction offre une première lecture des évolutions récentes de l'économie luxembourgeoise et invite à une analyse plus approfondie, développée dans les chapitres qui suivent.

En guise d'entrée en matière, la publication présente plusieurs repères structurants relatifs aux entreprises au Luxembourg : les grandes branches d'activité de l'économie, l'emploi qui leur est associé, ainsi que l'évolution du taux de survie à cinq ans des entreprises entre la génération créée en 2008 et celle créée en 2018. Ces premiers éléments offrent un cadrage général sur la structure du tissu productif luxembourgeois et sur quelques-unes des évolutions qui le traversent.

Deux focus thématiques viennent enrichir cette édition, l'un consacré à la construction, l'autre au transport fluvial. Pour la construction, l'analyse revient sur l'évolution des faillites au cours des quinze dernières années, sur celle de l'indice de la production sur dix ans, ainsi que sur la manière dont ces tendances peuvent être éclairées par certains ratios issus de statistiques expérimentales préparées dans le cadre du projet BACH, une initiative européenne qui consiste à harmoniser et regrouper des données comptables d'entreprises afin de permettre des comparaisons financières entre pays participants. Le document s'intéresse également à l'évolution de l'activité des administrateurs de biens immobiliers et des agences immobilières, afin de mettre en lumière les transformations de ce segment de services au fil du temps.

S'agissant du transport par voies navigables, la publication examine sa place relative parmi les différents modes de transport, l'importance respective du transit et des flux internationaux, ainsi que la nature des principales marchandises déchargées au Luxembourg.

À partir des données les plus récentes, la publication propose par ailleurs plusieurs éclairages sur des sujets d'actualité économique, en particulier le commerce extérieur et l'intelligence artificielle. Sont ainsi abordés les effets des nouveaux droits de douane américains sur les exportations luxembourgeoises, l'état des échanges avec le Mercosur, ainsi que l'évolution des importations en provenance des trois grands ensembles économiques que sont l'Union européenne, les États-Unis et la Chine. La publication examine aussi la progression de l'adoption des technologies d'intelligence artificielle au cours des trois dernières années et situe le Luxembourg dans le paysage européen, tant du point de vue de l'usage effectif que des intentions de recours à ces technologies.

L'étude analyse en outre l'incidence de la forte proportion de diplômés de l'enseignement supérieur sur le caractère innovant des entreprises, ainsi que la contribution des différentes branches d'activité à l'effort de recherche et développement (R&D).

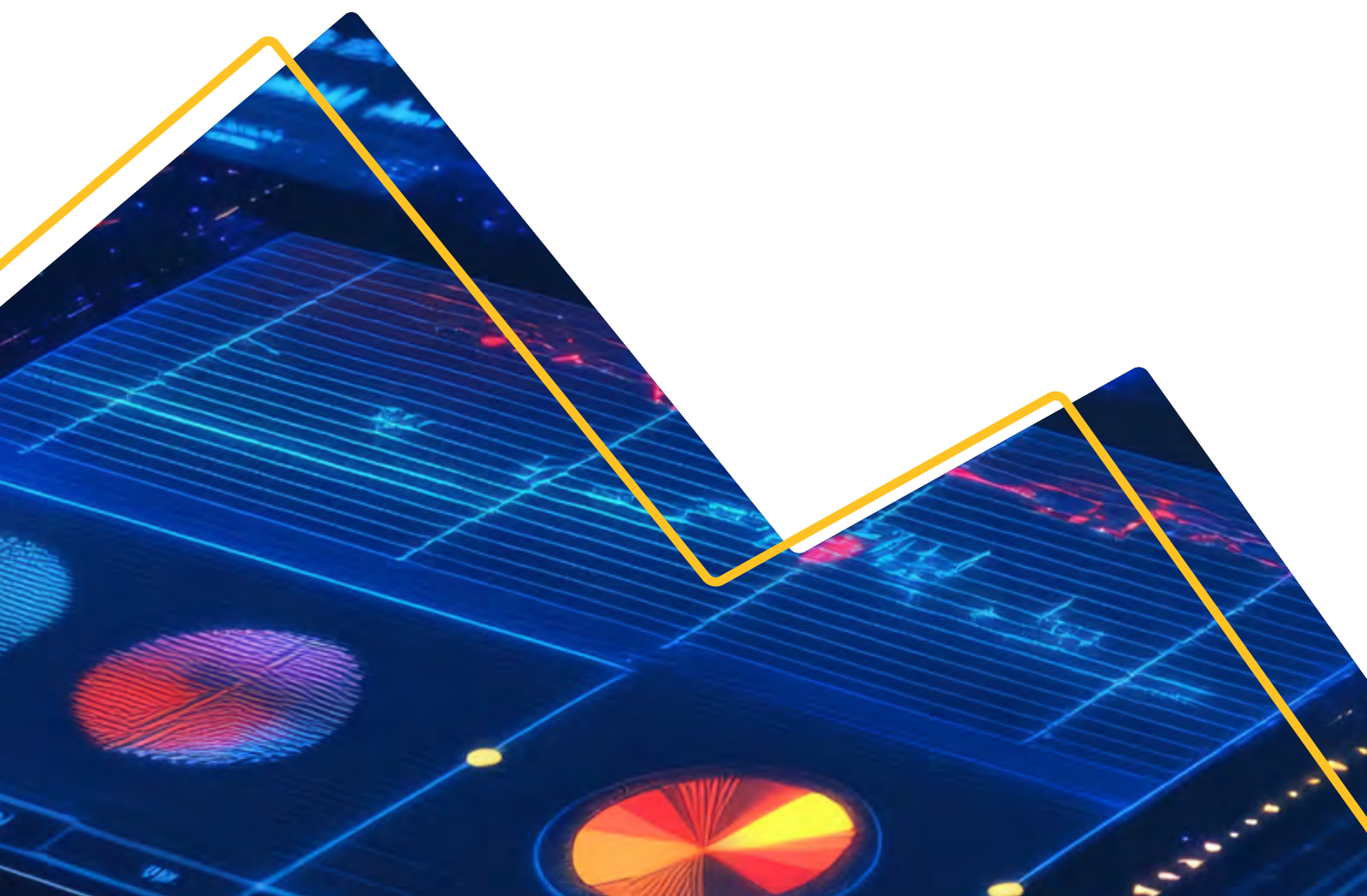
Enfin, un article spécifique est consacré aux investissements directs étrangers (IDE), à leurs principaux modes de présentation ainsi qu'aux méthodes mobilisées pour leur calcul, afin d'en faciliter la lecture et l'interprétation.

Chaque question traitée donne lieu à une synthèse claire et accessible, présentée sous forme graphique ou rédactionnelle, puis à un approfondissement dans le corps du texte. Des renvois vers des sources complémentaires sont également proposés pour les lecteurs souhaitant prolonger l'analyse, notamment vers les tableaux statistiques publiés sur le portail des statistiques du Luxembourg et vers plusieurs ressources européennes de référence.

Bonne lecture !

Les entreprises au Luxembourg :

Une sélection d'indicateurs



		2019	5 années	2023	Min	Max	Var. annuelle (*)
Economie marchande (NACE rév. 2: de B à S, excepté O, K64.2 et K64.3)							
Entreprises	milliers d'entreprises	41.0		48.8	41.0	48.8	3.6%
Nombre de créations d'entreprises	milliers d'entreprises	3.7		4.4	3.2	4.7	3.4%
Nombre de disparitions d'entreprises	milliers d'entreprises	3.0		3.8	2.8	3.8	5.0%
Nombre de créations d'entreprises nettes	milliers d'entreprises	0.7		0.6	0.4	1.9	-4.8%
Taux de création	% du nb total d'entreprises	9.0		9.0	7.8	10.5	0.0%
Taux de cessation	% du nb total d'entreprises	7.3		7.8	6.3	7.8	1.3%
Taux de création net	% du nb total d'entreprises	1.7		1.2	1.0	4.2	-6.7%
Economie marchande non financière (NACE rév. 2: de B à N et S95, excepté K)							
Entreprises	milliers d'entreprises	36.3		39.5	36.3	39.5	1.7%
Chiffre d'affaires (y c. redevances)	milliards EUR	177.8		240.3	171.7	242.5	6.2%
Production	milliards EUR	90.9		125.1	89.6	125.1	6.6%
Taux de valeur ajoutée	en %	15.4		14.1	13.3	16.5	-1.8%
Dépenses de personnel	milliards EUR	16.3		20.9	16.3	20.9	5.1%
Taux d'EBE	en %	6.3		5.4	5.3	7.0	-2.9%
Investissements bruts corporels	milliards EUR	5.4		5.2	4.2	6.4	-0.8%
Personnes occupées	milliers de personnes	296.9		315.2	294.7	315.2	1.2%
Productivité apparente du travail	milliers EUR / personne	92.2		107.3	92.2	107.3	3.1%
Coût moyen du personnel	milliers EUR / personne	56.7		68.0	56.7	68.0	3.7%
Productivité apparente du travail ajustée des salaires		1.6		1.6	1.6	1.7	-0.6%

		2019	5 années	2023	Min	Max	Var. annuelle (*)
Economie marchande non financière sous contrôle étranger (NACE rév. 2: de B à N et S95, excepté K)							
Part des entreprises sous contrôle étranger	en %	30.5		29.0	28.9	30.5	-1.0%
Entreprises sous contrôle étranger	milliers d'entreprises	10.8		11.9	10.8	11.9	2.1%
Personnes occupées sous contrôle étranger	milliers de personnes	122.2		134.8	122.2	134.8	2.0%
Valeur ajoutée aux coûts des facteurs sous contrôle étranger	milliards EUR	12.4		15.8	12.4	15.8	4.9%
Investissements directs étrangers (NACE rév.2: de A à U)							
Investissements directs étrangers sortants	milliards EUR	3958.1		3589.1	3589.1	3958.1	-1.9%
Investissements directs étrangers entrants	milliards EUR	3230.3		2583.5	2583.5	3230.3	-4.4%
Recherche, développement et innovation: entreprises occupant au moins 10 personnes occupées (NACE rév.2: de B à E, G46, H, J, K et de M71 à M73)							
Dépenses de R&D	millions EUR	400.8		402.2	352.8	402.2	0.1%
Personnel de R&D	milliers de ETP	3.2		3.0	2.9	3.3	-1.5%
Taux d'entreprises innovantes (2014-2022)	en %	65.1		48.8	45.9	65.1	-8.4%

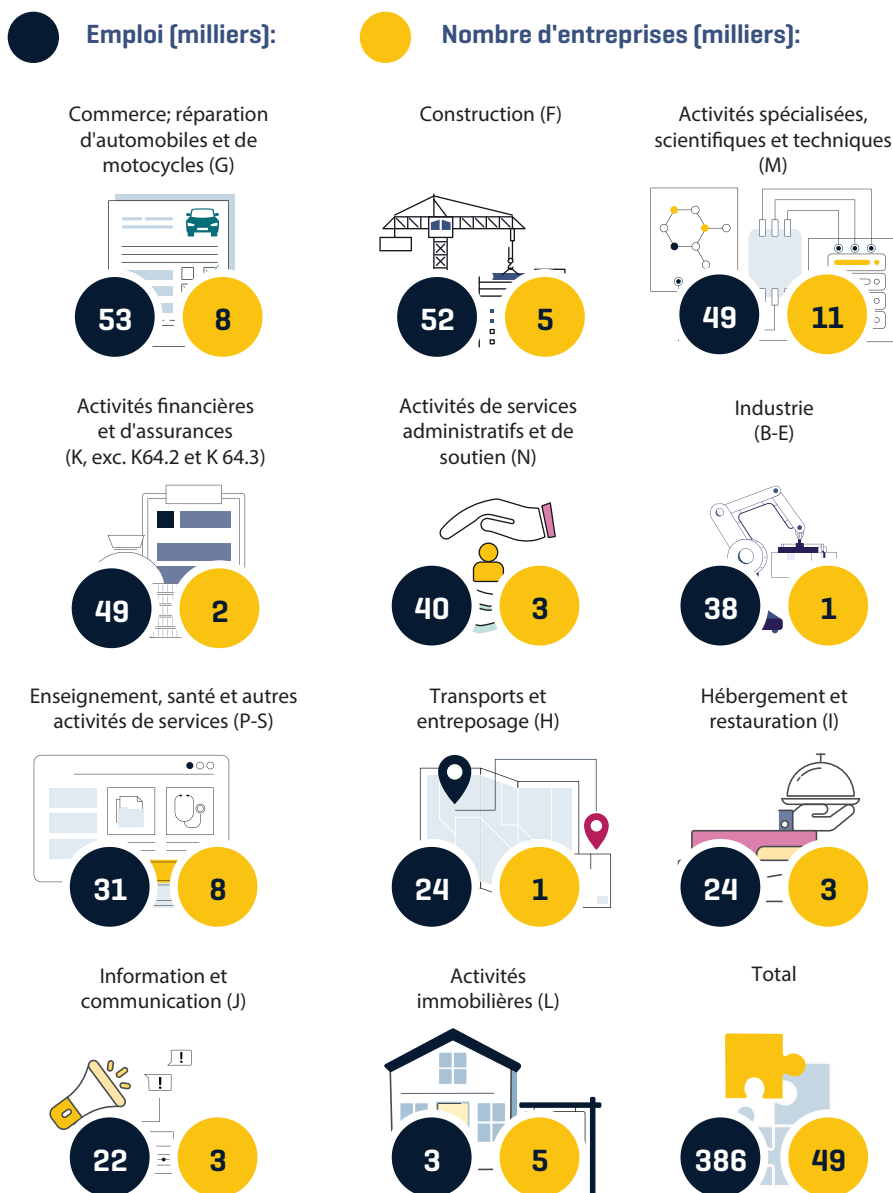
Ad (*) Taux de variation annuelle moyen

		2021	5 années	2025	Min	Max	Var. annuelle
Tourisme							
Etablissements d'hébergement	unités	327		372	327	372.0	2.6%
Arrivées annuelles	millions de personnes	0.8		1.6	0.8	1.6	13.8%
Nuitées annuelles	millions de personnes	2.2		3.6	2.2	3.7	10.0%
Transports							
Transport aérien de passagers	millions de personnes	2.0		5.4	2.0	5.4	21.3%
Transport par rail de passagers	millions de personnes	16.6		31.4	16.6	31.4	13.6%
Transport aérien de fret et poste	milliers de tonnes	1088.5		818.0	795.1	1088.5	-5.6%
Transport par rail de marchandises	millions de tonnes taxées	8.1		7.3	6.7	8.1	-2.2%
Transport routier national de marchandises	millions de tonnes	19.7		14.9	14.9	20.2	-5.4%
Transport routier international de marchandises	millions de tonnes	28.5		25.0	25.0	30.1	-2.6%
Commerce extérieur							
Valeur des exportations de biens	milliards EUR	14.0		15.1	14.0	16.3	1.5%
Valeur des importations de biens	milliards EUR	22.5		24.7	22.5	25.8	1.9%
Balance commerciale	milliards EUR	-8.5		-9.6	-9.6	-8.5	2.4%

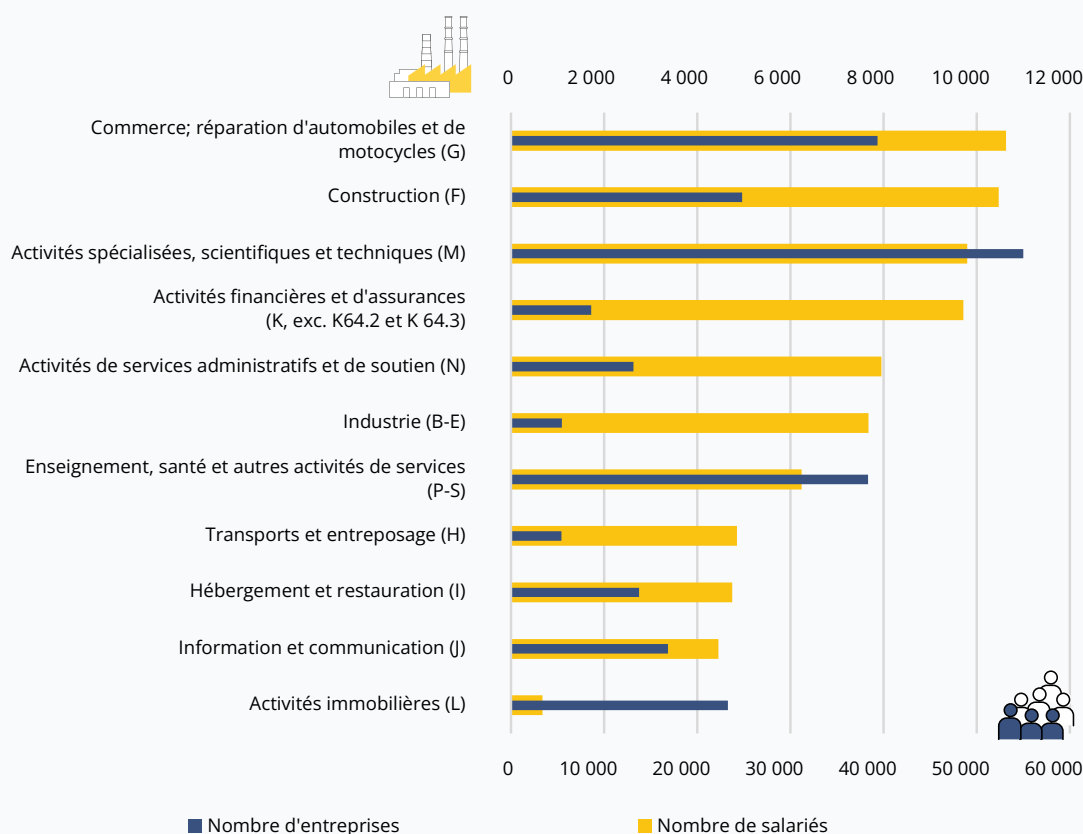
Ad (*) Taux de variation annuelle moyen

Démographie des entreprises : Economie marchande

DÉMOGRAPHIE DES ENTREPRISES



1 Combien d'entreprises et de salariés composent les branches économiques marchandes en 2023 ?



Source : STATEC, Démographie des entreprises, 2023

Set de données en ligne :

[D1300](#), Population des entreprises actives par branche

[bd_size](#), Démographie des entreprises par classe de taille et par Nace Rév.2, 2022

En 2023, l'économie marchande du Luxembourg compte près de 49 000 entreprises actives, employant plus de 386 000 salariés. Selon la classification des entreprises établie par la nomenclature européenne des activités économiques (NACE), le commerce affiche l'emploi le plus élevé (53 144 salariés), suivi de la construction (52 357 salariés) et des activités spécialisées, scientifiques et techniques (48 993 salariés). On trouve le plus grand nombre d'entreprises dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques (11 005 entreprises). Celles-ci regroupent une variété d'activités telles que les services comptables, d'architecture ou d'ingénierie, pour n'en citer que quelques-unes, et se positionnent à la 3^{ème} place en termes d'emploi. Les activités financières et d'assurances occupent 48 596 salariés (4^{ème} place) au sein de leurs 1 721 entreprises. Les activités de services administratifs et de soutien, avec un total de 2 626 entreprises, ne représentent que 5.4% de la population des entreprises actives, mais, avec plus de 10% de l'emploi salarié total, se classent parmi les cinq principales branches d'activité dominant le marché de l'emploi, suivies de près par l'industrie.

À PROPOS DE L'INDICATEUR

L'**entreprise** est définie comme étant « la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes. Une entreprise exerce une ou plusieurs activités dans un ou plusieurs lieux. Une entreprise peut correspondre à une seule unité légale. » (Cf. section III, point A, de l'annexe du règlement (CEE) N° 696/93 du Conseil du 15 mars 1993 relatif aux unités statistiques. A noter que l'unité légale réfère aux personnes physiques et morales, et se caractérise par sa personnalité juridique propre et distincte).

Une entreprise est considérée comme « **active** pendant la période de référence si, au cours de ladite période, elle a soit réalisé un chiffre d'affaires net positif, soit produit des extrants, soit employé des salariés, soit effectué des investissements » (Cf. RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) 2020/1197 DE LA COMMISSION du 30 juillet 2020, page 89 Annexe IV, II.A.3)

Le **nombre de salariés** est défini comme étant le nombre de personnes embauchées par l'unité statistique pour lui fournir des services sur une base régulière, en contrepartie d'avantages, les services en question n'étant pas fournis dans le cadre d'une activité indépendante. Les apprentis, s'ils sont engagés dans ces conditions, sont considérés comme des salariés (Cf. RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) 2020/1197 DE LA COMMISSION du 30 juillet 2020, page 93 Annexe IV, II.B.5).

La **NACE** est une nomenclature hiérarchique des activités économiques. Les indicateurs relatifs à la démographie des entreprises sont établis pour les activités relevant des sections B à N et P à S de la NACE Rév.2, à l'exclusion des rubriques K64.2 et K64.3. Les sections B à E de la NACE correspondent à l'industrie, la section F à la construction, la section G au commerce et les sections H à S (hors O) aux services.

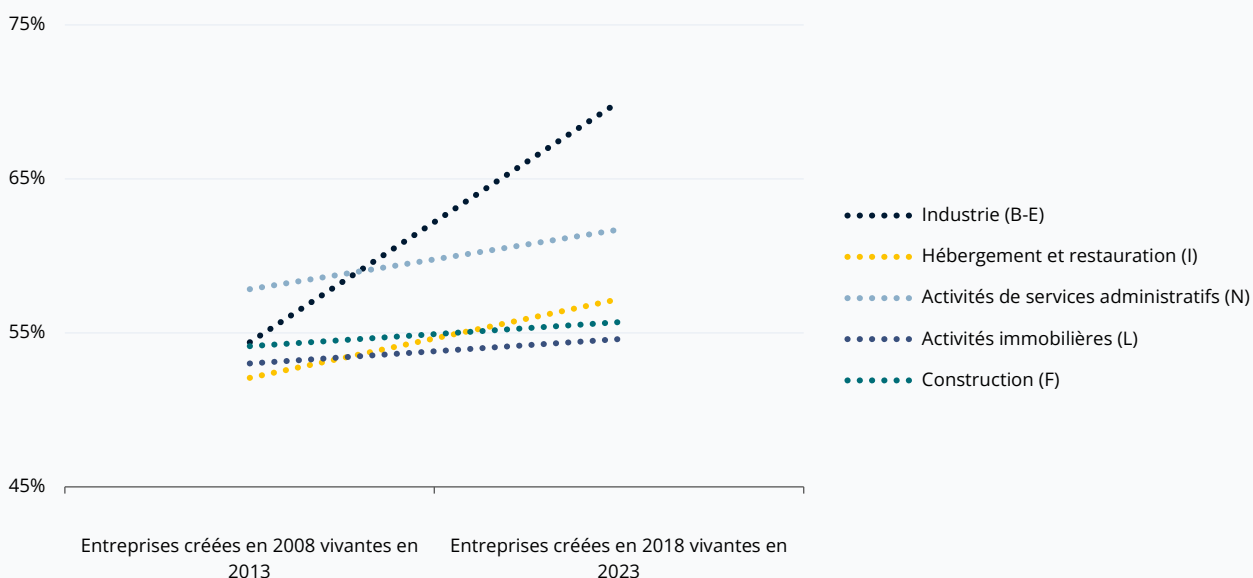
Les **activités qui ne sont pas incluses** dans le tableau sont l'agriculture, la sylviculture et la pêche (section A), l'administration publique (section O), les activités des ménages et extra territoriales (sections T et U), les activités des sociétés holding (groupe K64.2) et fonds de placement et entités financières similaires (groupe K64.3). Ces deux dernières (K64.2 et K64.3) sont exclues de tous les agrégats supérieurs (division 64, section K, services (H à S, hors O) et de l'économie totale (B à S, hors O).

Les données sur les entreprises actives sont disponibles sous le thème « [Démographie et structure des entreprises](#) » sur le Portail statistiques. public.lu.

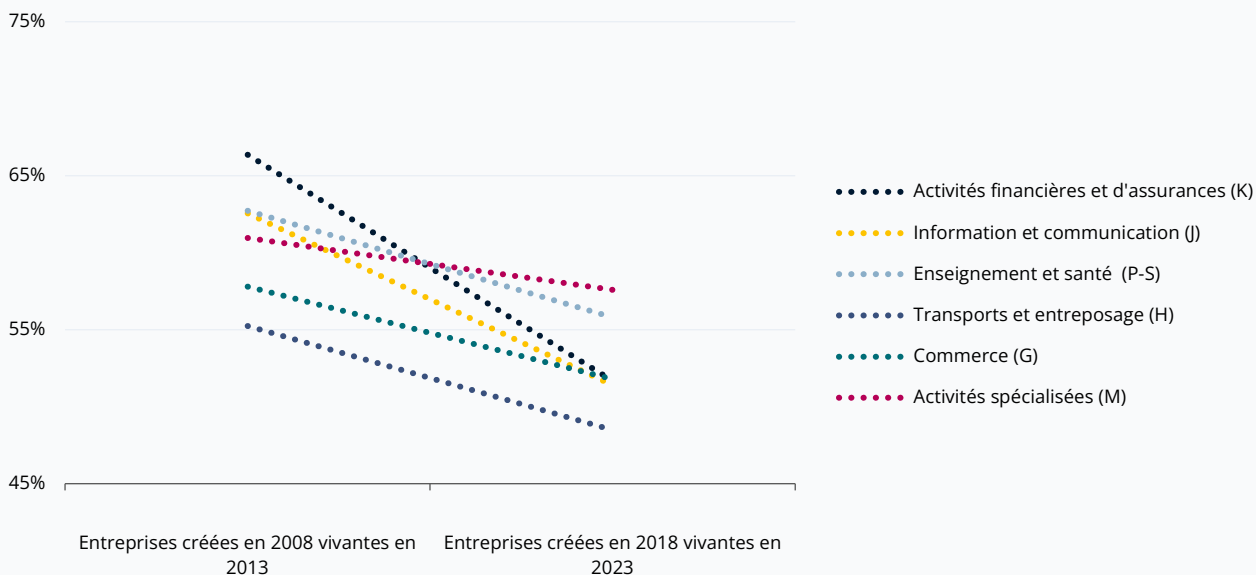
2.

Comment a évolué le taux de survie à cinq ans entre les générations d'entreprises 2008 et 2018 ?

Les entreprises présentant en 2023 un taux de survie à cinq ans supérieur à celui de 2013



Les entreprises présentant en 2023 un taux de survie inférieur à celui de 2013



Source : STATEC, Démographie des entreprises, 2023

Set de données en ligne :

[D1306](#), Entreprises créées en t-i ayant survécu à t : nombre et taux de survie - Année de survie (t) : 2023

[Bd_9bd_sz_cl_r2](#), Démographie des entreprises par classe de taille par NACE Rév.2 (2004-2020)

La comparaison des entreprises créées en 2008 (observées en 2013) et de celles créées en 2018 (observées en 2023) met en évidence des évolutions différenciées des taux de survie à cinq ans selon les secteurs d'activité. Les variations observées s'échelonnent entre -15 et +16 points de %.

L'industrie (sections B à E) enregistre la hausse la plus importante parmi les secteurs étudiés. Le taux de survie à cinq ans passe d'environ 54 % pour la génération 2008 à près de 70 % pour la génération 2018, soit une augmentation d'environ 16 points. Quatre autres secteurs affichent également une amélioration, d'ampleur plus modérée : l'hébergement et la restauration (I) augmente d'environ 5 points (de 52 % à 57 %), les activités de services administratifs et de soutien (N) progressent d'environ 4 points (de 58 % à 62 %), les activités immobilières (L) et la construction enregistrent une hausse d'environ 2 points. En 2023, ces secteurs présentent ainsi des taux de survie compris entre 54 % et 70 %, l'industrie se situant nettement au-dessus des autres activités de ce groupe.

À l'inverse, six secteurs présentent en 2023 un taux de survie inférieur à celui observé cinq ans après la création des entreprises de la génération 2008. La baisse la plus importante concerne les activités financières et d'assurances (K), dont le taux diminue d'environ 15 points, passant de 66 % à 52 %. Le secteur de l'information et communication (J) recule de 11 points. Les transports et entreposage (H) enregistrent un recul d'environ 7 points (de 55 % à 49 %), soit le niveau le plus faible observé parmi les secteurs présentés en 2023. Le commerce (G) et l'enseignement, la santé et l'action sociale (P-S) diminuent chacun d'environ 6 points. Leurs taux s'établissent respectivement autour de 52 % et 56 % en 2023. Les activités spécialisées, scientifiques et techniques (M) enregistrent une baisse plus modérée, de l'ordre de 3 points (de 61 % à 58 %).

L'analyse comparative des deux générations d'entreprises montre une reconfiguration des taux de survie relatifs entre secteurs, dans un contexte d'écarts persistants. Le taux de survie le plus faible est observé dans l'hébergement en 2013 (52 %), puis dans le transport et l'entreposage en 2023 (49 %). À l'inverse, les taux les plus élevés concernent les activités financières et d'assurances en 2013 (66 %) et l'industrie en 2023 (70 %).

À propos de l'indicateur

Dans le cadre de la démographie d'entreprises, on parle de **survie** lorsqu'une entreprise demeure active en termes d'emploi et/ou de chiffre d'affaires l'année de sa naissance et durant les années suivantes. On distingue deux types de survie :

- **Survie sans changement**

Une entreprise née en année t est considérée comme survivante en $t+1$ si elle est active, en termes de chiffre d'affaires et/ou d'emploi, pendant tout ou partie de l'année $t+1$.

- **Survie par reprise**

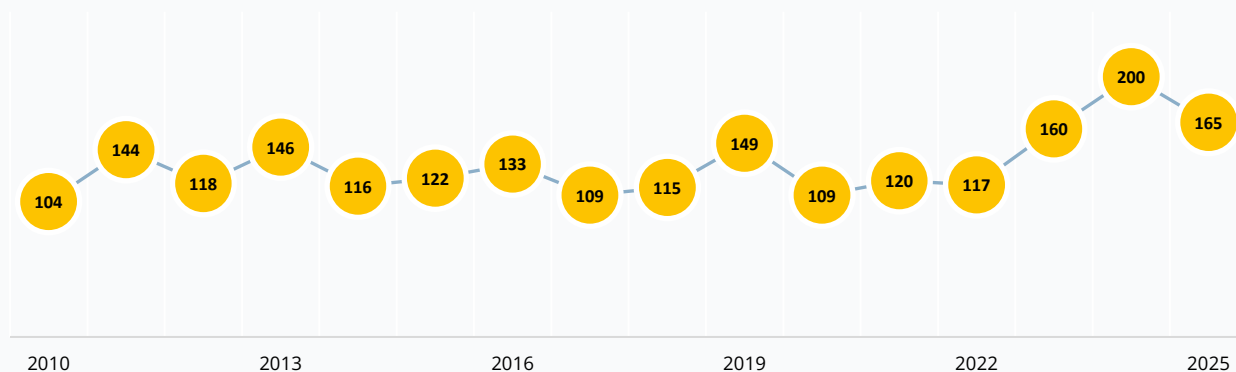
Une entreprise est également considérée comme survivante lorsque la ou les unités légales qui la composent ont cessé leur activité, mais que celle-ci a été reprise par une nouvelle unité légale créée spécifiquement pour reprendre les facteurs de production de l'entreprise initiale.

Le **taux de survie** des entreprises en t exprime en pourcentage la proportion d'entreprises créées en $t-n$ (pour $n=1,2,3,4,5$) ayant survécu à l'année t .

Les données sur les entreprises actives sont disponibles dans la rubrique « [Démographie et structure des entreprises](#) » sur le Portail statistiques.public.lu.

3. Les faillites dans la construction : quelle évolution sur 15 ans ?

Nombre de faillites dans la construction



Source : STATEC, Démographie des entreprises, 2026

Set de données en ligne :

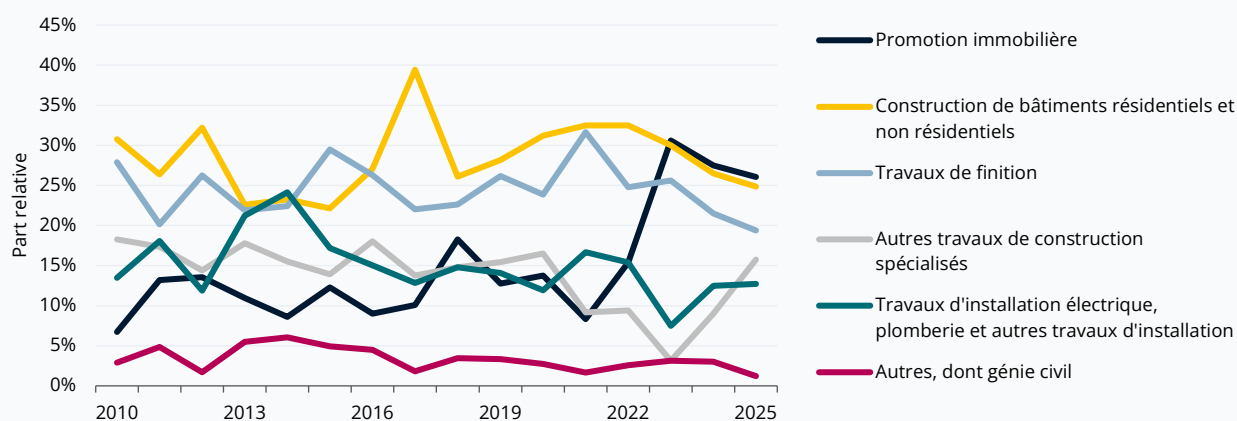
D1312, Faillites prononcées par les tribunaux de commerce selon l'activité économique

D1309, Dashboard Faillites et Liquidations

D1300, Démographie des entreprises actives selon l'activité économique

Le nombre de faillites dans le secteur de la construction varie entre 104 et 200 au cours des années 2010 à 2025 et représente environ 3% de la population totale des entreprises du secteur. Le pic de 200 faillites est atteint en 2024, tandis que le niveau le plus bas, soit 104, est observé en début de période d'observation.

Evolution sur 15 ans des faillites dans la construction, par sous-catégories



Source : STATEC, Démographie des entreprises, 2026

Set de données en ligne :

D1312, Faillites prononcées par les tribunaux de commerce selon l'activité économique

D1309, Dashboard Faillites et Liquidations

D1300, Démographie des entreprises actives selon l'activité économique



Pendant de nombreuses années, la construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels a concentré la part la plus élevée de faillites du secteur, au point de culminer à 39% en 2017. Depuis lors, sa contribution relative s'inscrit en recul.

A l'inverse, la promotion immobilière enregistre une progression marquée de sa part dans les faillites depuis 2023, où elle augmente de 16 points par rapport à 2022. Depuis 2023, elle dépasse la construction de bâtiments et représente, en 2025, plus d'une défaillance sur quatre dans le secteur (26%).

Les travaux de finition demeurent également exposés aux faillites, bien qu'à un niveau inférieur à celui la construction de bâtiments, à l'exception de l'année 2015. En 2021, l'écart entre ces deux segments n'était plus que d'un point. Depuis, il s'est de nouveau accentué pour atteindre un différentiel compris entre 4 et 7 points.

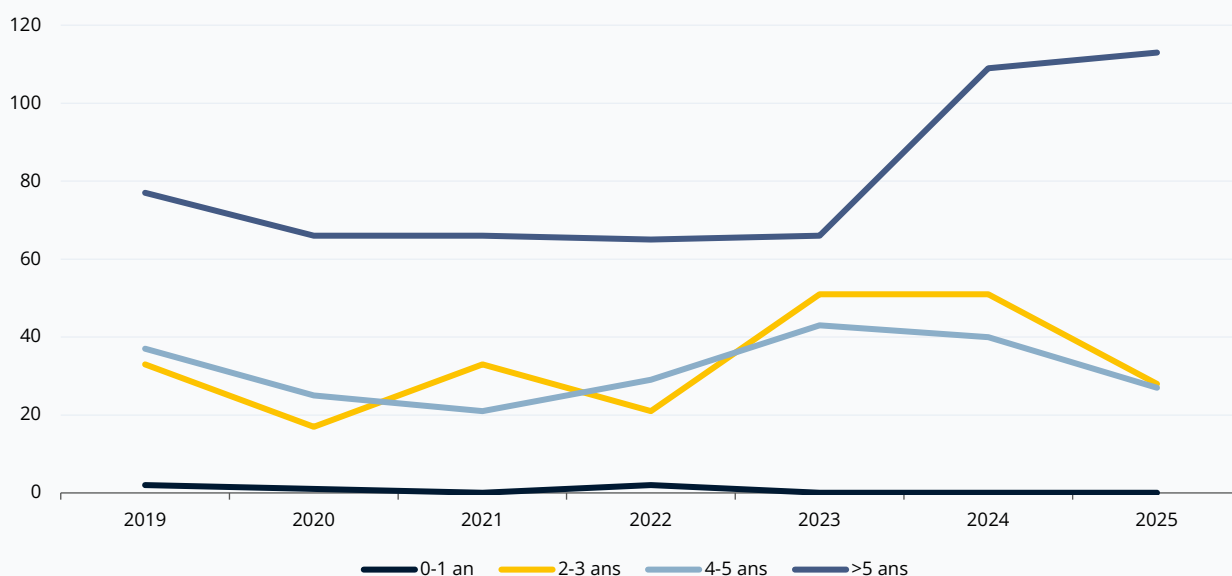
Les autres travaux de construction spécialisés apparaissent proportionnellement moins affectés par les faillites. Les entreprises exerçant cette activité représentent 16% du total des défaillances en 2025, soit 9 points de moins que le pourcentage d'entreprises de construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels. Leur point le plus bas est atteint en 2023 (3%).

Enfin, les travaux d'installation (électricité, plomberie et autres installations), après un pic observé en 2014, ont atteint eux aussi leur point le plus bas en 2023 (8%). Leur part s'est ensuite redressée pour se stabiliser à 13% en 2024 et 2025.

4

Quelles sont les entreprises les plus concernées par les faillites en fonction de leur âge ?

Nombre de faillites par catégorie d'âge



Source : STATEC, Démographie des entreprises, 2026

Set de données en ligne :

D1309, Dashboard Faillites et Liquidations

La catégorie d'âge la plus vulnérable à la faillite a toujours été celle des sociétés en vie depuis plus de 5 ans. Son nombre a augmenté de plus d'un tiers en 2024 pour culminer à 113 en 2025. Les catégories de 2 à 5 ans évoluent quant à elles de manière similaire, toujours en net retrait par rapport aux sociétés plus âgées. Elles ne représentent qu'un tiers des faillites en 2025.

À PROPOS DE L'INDICATEUR

La **faillite** correspond à un état dans lequel une unité légale, personne physique ou morale, a cessé ses paiements et n'arrive plus à se procurer du crédit auprès des banques, ses fournisseurs ou créanciers. L'unité peut continuer d'exister après la clôture de la faillite, tandis qu'elle cesse définitivement d'exister en cas de dissolution ou de liquidation.

Le **nombre de faillites** correspond au nombre de décisions déclaratives de faillite (« ouverture et réouvertures ») déduction faite du nombre de faillites rapportées (ou annulées).

La méthode de calcul des **pertes d'emplois liées aux faillites** consiste à prendre en compte l'emploi salarié annuel moyen le plus élevé ayant prévalu dans la période de deux ans précédant le jugement d'ouverture de faillite. La perte d'emplois concerne uniquement l'emploi salarié et non pas l'emploi non-salarié. Par conséquent, les gérants et les propriétaires de sociétés ainsi que les aidants familiaux et autres non-salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul des pertes d'emplois. De plus, c'est le nombre de postes de travail qui est considéré au lieu du nombre de personnes employées.

La catégorie **autres travaux de construction spécialisés** comprend notamment le montage de charpentes, la pose de couvertures, la réalisation de fondations, les travaux d'imperméabilisation et d'étanchéité, le montage d'éléments de structures métalliques, dont échafaudages.

La catégorie **autres** couvre la construction de routes et de voies ferrées, la démolition et préparation des sites, la construction de réseaux et de lignes

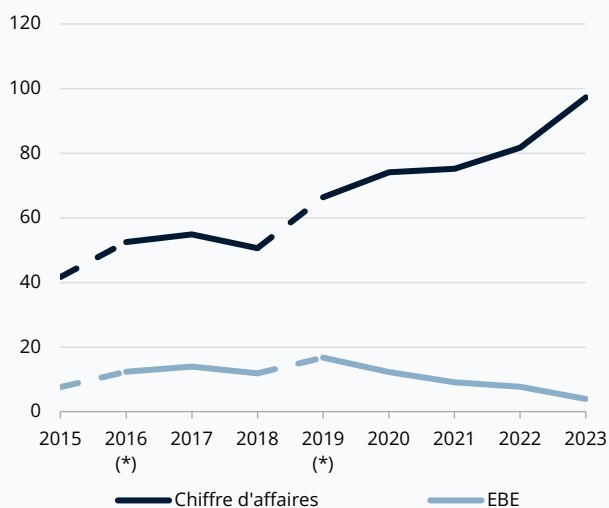
Les données sur les entreprises actives sont disponibles dans la rubrique « Démographie et structure des entreprises » sur le Portail statistiques.public.lu.

Statistiques structurelles sur les entreprises : économie marchande non financière

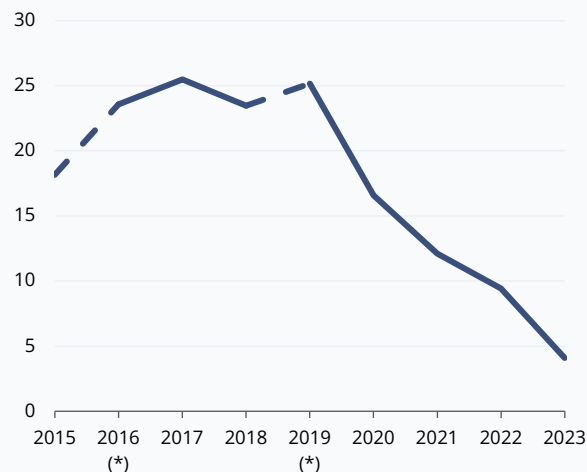


5. Comment l'activité des administrateurs de biens immobiliers a-t-elle évolué depuis 2015 ?

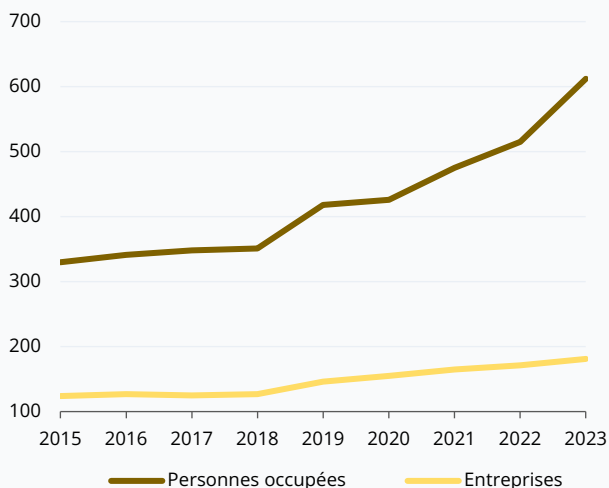
Chiffre d'affaires et excédent brut d'exploitation (en millions €)



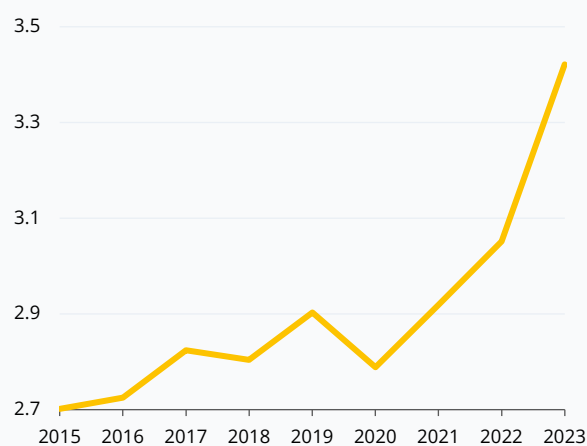
Taux d'EBE (en % du chiffre d'affaires)



Personnes occupées et nombre d'entreprises



Personnes occupées par entreprise



Source : STATEC, Statistiques structurelles sur les entreprises.

ad (*) Rupture de série pour le chiffre d'affaires, l'excédent brut d'exploitation et le taux d'EBE en 2016 et en 2019.

Set de données en ligne :

[DF_D1105, Statistiques structurelles sur les entreprises par activité \(NACE Rév.2\), à partir de 2005](#)

Entre 2015 et 2023 le chiffre d'affaires des administrateurs de biens immobiliers a plus que doublé, passant d'environ 42 millions d'EUR en 2015 à près de 97 millions d'EUR en 2023, avec une accélération particulièrement marquée sur la fin de la période analysée. L'excédent brut d'exploitation (EBE) évolue de manière fluctuante avant de s'inscrire dans une tendance à la baisse en fin de période, pour atteindre 4 millions d'EUR en 2023, soit près de la moitié de l'EBE observé en 2015 (7.6 millions d'EUR).

Le taux d'EBE, exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires, évolue à la baisse depuis 2017 et s'établit à un niveau proche de 4 % en 2023, soit le point le plus bas de la période.

Entre 2015 et 2023, le nombre de personnes occupées et celui des entreprises évoluent à la hausse. Le nombre de personnes occupées passe d'environ 330 en 2015 à plus de 610 en 2023, avec une progression particulièrement soutenue à partir de 2019. Le nombre d'entreprises augmente de manière plus modérée, passant de 124 en 2015 à près de 181 en 2023.

Le nombre moyen de personnes occupées par entreprise suit également une tendance haussière. Il fluctue entre 2.7 et 2.9 entre 2015 et 2020 pour atteindre le niveau le plus élevé de la période analysée en 2023 avec environ 3.4 personnes par entreprise.

À PROPOS DE L'INDICATEUR

L'excédent brut d'exploitation (EBE) se définit comme la différence entre la valeur ajoutée et les dépenses de personnel. L'EBE est comparable au résultat d'exploitation des états financiers d'entreprises, les différences provenant principalement de la non-prise en compte, dans la définition statistique de l'EBE, des dotations nettes aux provisions pour risques et charges ainsi que des produits d'exploitation liés à la cession d'éléments de l'actif.

Le taux d'EBE ramène le profit (ou la perte) d'exploitation à une unité de mesure commune permettant de comparer les entreprises indifféremment de leur niveau de chiffre d'affaires. Calculé au niveau de la branche, le taux d'EBE est largement influencé par les taux d'EBE observés au sein de plus grandes entreprises et ne saurait nécessairement refléter la situation individuelle de chaque entreprise au sein de cette branche.

L'entreprise est définie comme étant « la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes. Une entreprise exerce une ou plusieurs activités dans un ou plusieurs lieux. Une entreprise peut correspondre à une seule unité légale. » (cf. section III, point A, de l'annexe du règlement (CEE) NO 696/93 du Conseil du 15 mars 1993 relatif aux unités statistiques. À noter que l'unité légale se réfère aux personnes physiques et morales et se caractérise par sa personnalité juridique propre et distincte).

Les **personnes occupées** correspondent au nombre total de personnes travaillant dans une entreprise. Il s'agit de l'ensemble des salariés et des non-salariés. Les non-salariés travaillent régulièrement dans l'entreprise, mais ne perçoivent pas de rémunération comptabilisée dans les frais de personnel de l'entreprise et ne figurent sur aucune liste des salariés d'une autre entreprise au titre de leur emploi principal (par exemple : aidants familiaux, propriétaires exploitants, cf. annexe I, sous code 16 11 10, du règlement (CE) no 250/2009 de la Commission du 11 mars 2009).



L'activité des administrateurs de biens immobiliers (code NACE Rév.2 L6832) correspond à la gestion de biens immobiliers exercée pour le compte de tiers, sur la base d'honoraires ou de conventions contractuelles. Cette classe ne comprend pas les activités juridiques, les services d'appui pour installations diverses (combinaison de services tels que le nettoyage intérieur courant, l'entretien et les réparations mineures, l'élimination des ordures, le gardiennage et la sécurité), ni la gestion d'installations telles que les bases militaires, les prisons ou d'autres installations (à l'exclusion des installations informatiques).

Les statistiques structurelles sur les entreprises sont établies annuellement sur base de multiples sources, dont notamment les données déclarées par les entreprises dans le cadre de l'enquête structurelle sur les entreprises ainsi que les comptes déposés par les entreprises auprès de la Centrale des bilans. Comparé à d'autres domaines statistiques, les statistiques structurelles se caractérisent par une ventilation par branche d'activité économique plus riche en détails.

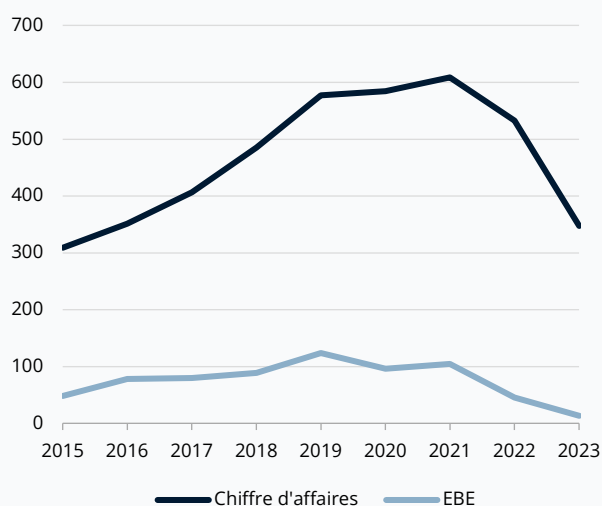
Les statistiques par branche peuvent présenter des ruptures de série. Celles-ci surviennent notamment lorsque l'évolution mesurée d'une branche est substantiellement affectée par une attribution historiquement non conforme du code NACE à une ou plusieurs unités légales dans le Répertoire statistique des entreprises.

Un drapeau de rupture de série est apposé lorsque la contribution à la variation de la branche imputable à cette (re)classification dépasse 50 % de la variation qui serait observée en l'absence de cette (re)classification. En cas de révision portant sur l'année concernée, le drapeau peut être retiré ou re-daté (déplacé vers une période différente).

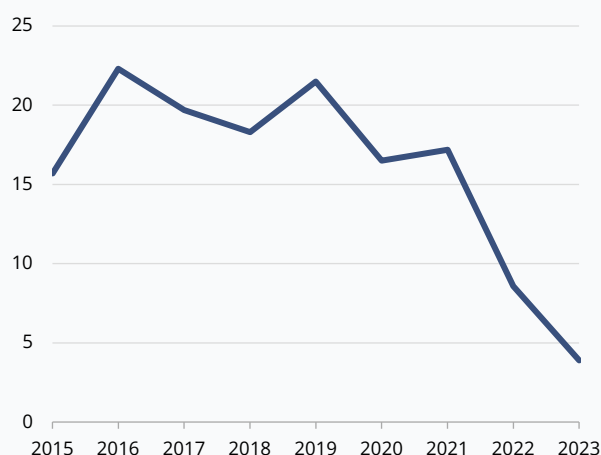
Les informations sur la statistique du sujet traité sont disponibles sous le thème « [Structure des entreprises](#) » sur le Portail statistiques.public.lu.

6. Comment l'activité des agences immobilières a-t-elle évolué depuis 2015 ?

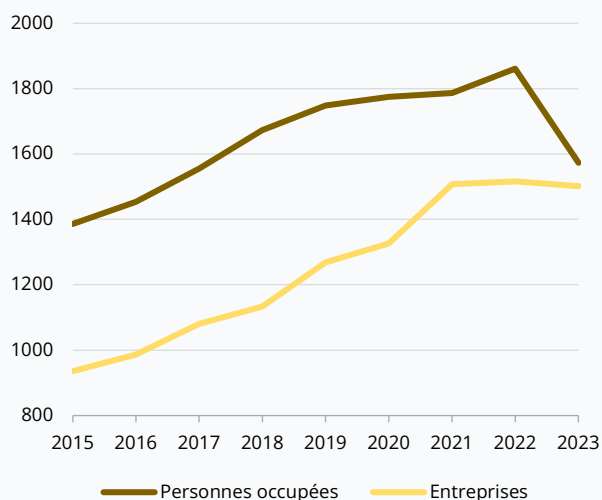
Chiffre d'affaires et excédent brut d'exploitation (en millions €)



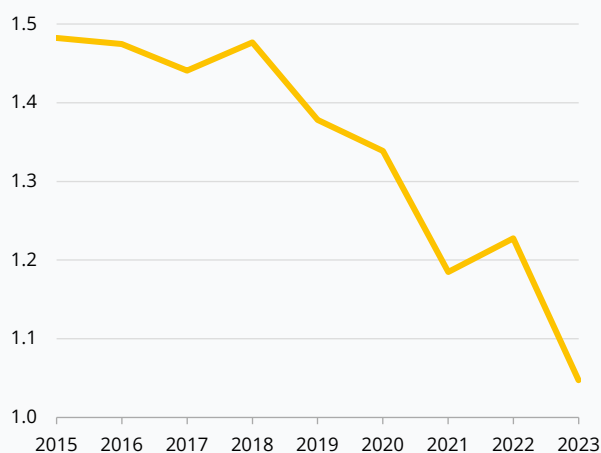
Taux d'EBE (en % du chiffre d'affaires)



Personnes occupées et nombre d'entreprises



Personnes occupées par entreprise



Source : STATEC, Statistiques structurelles sur les entreprises.

Set de données en ligne :

[DF_D1105, Statistiques structurelles sur les entreprises par activité \(NACE Rév.2\), à partir de 2005](#)

De 2015 à 2021, le chiffre d'affaires des agences immobilières augmente considérablement, passant de 309 millions d'EUR en 2015 à 609 millions d'EUR en 2021. À partir de 2022, un effondrement du chiffre d'affaires est constaté. En 2023, il s'établit à environ 350 millions d'EUR, soit un niveau proche de celui de 2016. Cette valeur correspond à une diminution de plus de 40% par rapport au pic atteint en 2021. L'évolution du chiffre d'affaires est similaire à celle des volumes financiers des ventes de maisons, d'appartements et de terrains à bâtir (cf. Graphiques 2, 3, 7 et 8 de la publication « Logement en chiffres » n°18 – Septembre 2025, du STATEC et de l'Observatoire de l'habitat).

Entre 2015 et 2019, l'excédent brut d'exploitation (EBE) a plus que doublé, atteignant 124 millions d'EUR en 2019, niveau le plus élevé de la période analysée. Ensuite, il baisse en 2020, se stabilise en 2021 et chute fortement jusqu'en 2023 pour s'établir à 14 millions d'EUR.

Le taux d'EBE, qui rapporte l'EBE au chiffre d'affaires, fluctue dans une fourchette de 16% à 22% jusqu'en 2021. Au cours des deux exercices suivants, l'excédent brut d'exploitation se contracte plus que le chiffre d'affaires, entraînant une baisse du taux d'EBE sous le seuil de 10 %, pour atteindre 4 % du chiffre d'affaires en 2023. Ce niveau correspond au point le plus bas observé sur l'ensemble de la période.

Entre 2015 et 2023, le nombre d'agences immobilières passe de 935 en 2015 à environ 1 500 en 2023. Le nombre de personnes occupées y progresse de manière continue entre 2015 et 2022. En 2022, environ 1 860 personnes y sont occupées, ce qui représente le niveau le plus élevé de la période analysée. Ce nombre recule ensuite à 1 570 personnes en 2023.

Les dynamiques observées dans le nombre d'agences immobilières et dans l'emploi se reflètent dans une diminution progressive de la taille moyenne des agences immobilières. En 2015, une agence occupe 1.5 personne en moyenne, tandis qu'en 2023 ce chiffre se réduit à près d'une seule personne par agence.

À PROPOS DE L'INDICATEUR

L'excédent brut d'exploitation (EBE) se définit comme la différence entre la valeur ajoutée et les dépenses de personnel. L'EBE est comparable au résultat d'exploitation des états financiers d'entreprises, les différences provenant principalement de la non-prise en compte, dans la définition statistique de l'EBE, des dotations nettes aux provisions pour risques et charges ainsi que des produits d'exploitation liés à la cession d'éléments de l'actif.

Le taux d'EBE ramène le profit (ou la perte) d'exploitation à une unité de mesure commune permettant de comparer les entreprises indifféremment de leur niveau de chiffre d'affaires. Calculé au niveau de la branche, le taux d'EBE est largement influencé par les taux d'EBE observés au sein de plus grandes entreprises et ne saurait nécessairement refléter la situation individuelle de chaque entreprise au sein de cette branche.

L'entreprise est définie comme étant « la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes. Une entreprise exerce une ou plusieurs activités dans un ou plusieurs lieux. Une entreprise peut correspondre à une seule unité légale. » (cf. section III, point A, de l'annexe du règlement (CEE) NO 696/93 du Conseil du 15 mars 1993 relatif aux unités statistiques. À noter que l'unité légale se réfère aux personnes physiques et morales et se caractérise par sa personnalité juridique propre et distincte).

Les **personnes occupées** correspondent au nombre total de personnes travaillant dans une entreprise. Il s'agit de l'ensemble des salariés et des non-salariés. Les non-salariés travaillent régulièrement dans l'entreprise, mais ne perçoivent pas de rémunération comptabilisée dans les frais de personnel de l'entreprise et ne figurent sur aucune liste des salariés d'une autre entreprise au titre de leur emploi principal (par exemple : aidants familiaux, propriétaires exploitants, cf. annexe I, sous code 16 11 10, du règlement (CE) no 250/2009 de la Commission du 11 mars 2009).

L'activité des agences immobilières (code NACE Rév.2 L6831) comprend l'intermédiation en matière d'achat, de vente, de location de biens immobiliers pour le compte de tiers, les services de conseil et d'évaluation en rapport avec l'achat, la vente et la location de biens immobiliers pour le compte de tiers et les activités des agents fiduciaires en immobilier.

Les statistiques structurelles sur les entreprises sont établies annuellement sur base de multiples sources, dont notamment les données déclarées par les entreprises dans le cadre de l'enquête structurelle sur les entreprises ainsi que les comptes déposés par les entreprises auprès de la Centrale des bilans. Comparé à d'autres domaines statistiques, les statistiques structurelles se caractérisent par une ventilation par branche d'activité économique plus riche en détails.

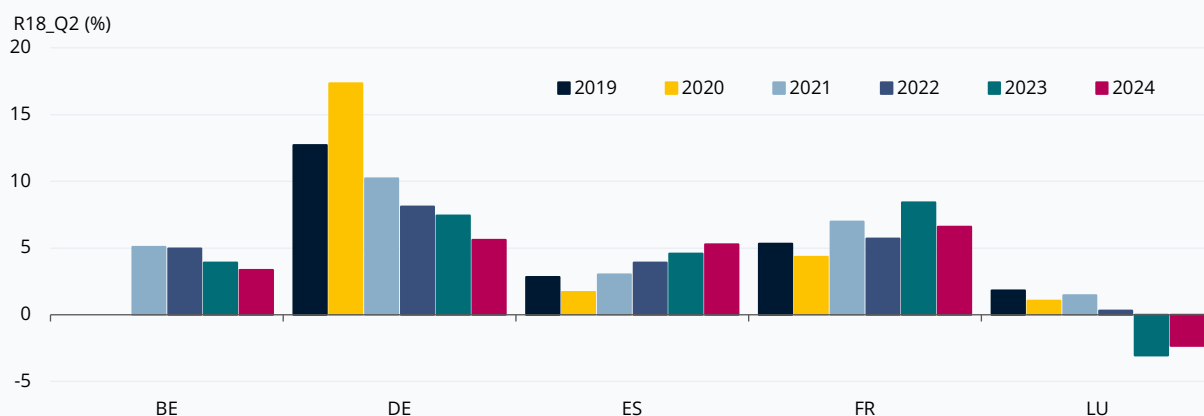
Les informations sur la statistique du sujet traité sont disponibles sous le thème « [Structure des entreprises](#) » sur le Portail statistiques.public.lu.

Centrale des Bilans



7 Comment la dynamique des capitaux propres du secteur de la construction au Luxembourg se compare-t-elle à celle des autres pays européens ?

Comparaison de l'évolution de la solvabilité dans la construction de bâtiments



Source : STATEC, Centrale des Bilans.

Lien vers les données :

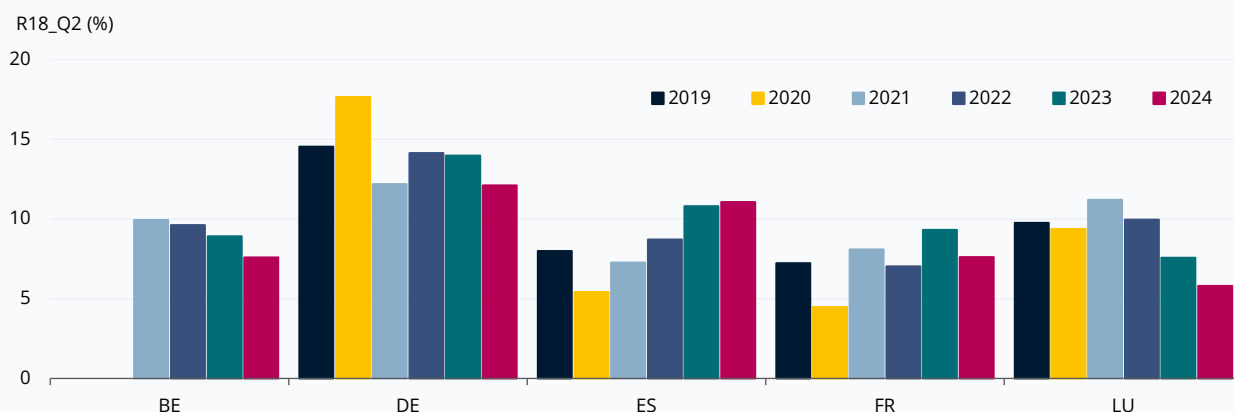
Source : Centrale des Bilans, <https://www.bach.banque-france.fr>

Le Luxembourg présente une évolution défavorable des capitaux propres dans le sous-secteur des entreprises de promotion immobilière ainsi que dans celles actives dans la construction résidentielle et non-résidentielle (NACE F41). Il s'agit en effet du seul pays à enregistrer des valeurs négatives en 2023 et 2024. Le ratio passe progressivement de +1.81% en 2019 à -3.05% en 2023, puis -2.33% en 2024, ce qui correspond à une baisse successive des capitaux propres au cours des dernières années.

Les autres pays affichent des trajectoires plus contrastées. L'Espagne et la France montrent une amélioration progressive, avec des valeurs qui évoluent respectivement de 2.84% à 5.28% et de 5.33% à 6.60% entre 2019 et 2024. L'Allemagne enregistre une tendance à la baisse, passant de 12.71% à 5.60%, tandis que la Belgique suit également une évolution décroissante tout en se maintenant dans une zone positive, autour de 3% à 5%.

Dans ce contexte, le Luxembourg se distingue comme le seul pays à présenter une diminution continue des capitaux propres à partir de 2023.

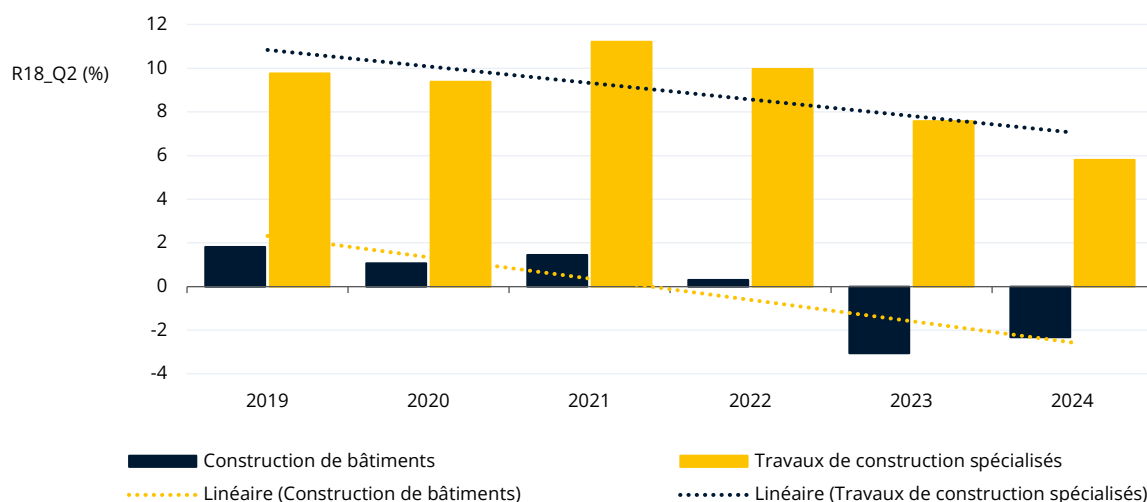
Evolution de la solvabilité dans les travaux de construction spécialisés (%)



Dans le sous-secteur des entreprises effectuant des travaux techniques, tels que la préparation des terrains ou la réalisation d'installations techniques, ainsi que des travaux de finition intérieurs et extérieurs (NACE F43), le Luxembourg conserve des valeurs positives tout au long de la période, mais celles-ci diminuent régulièrement. Le ratio passe ainsi de 11.21% en 2021 à 5.80% en 2024, ce qui traduit une baisse notable, bien que moins marquée que celle observée dans le secteur de la construction de bâtiments.

Les évolutions observées dans les autres pays restent généralement positives. L'Espagne présente une progression en fin de période. La Belgique et la France connaissent un léger ralentissement, bien qu'elles se maintiennent à des niveaux supérieurs à ceux du Luxembourg. Quant à l'Allemagne, elle demeure globalement stable sur l'ensemble des années considérées.

Evolution de la solvabilité dans la construction au Luxembourg



Ainsi, le Luxembourg enregistre une diminution de la variation annuelle des capitaux propres (ratio R18), tout en conservant un niveau positif et globalement comparable à celui des autres pays étudiés, malgré une dynamique moins favorable.

Le graphique met en évidence une dégradation générale du renforcement des capitaux propres dans les deux segments du secteur de la construction au Luxembourg.

- **Les valeurs négatives** dans le sous-secteur des entreprises de promotion immobilière ainsi que dans celles actives dans la construction résidentielle et non-résidentielle, indiquant une **érosion structurelle du capital** dans la construction de bâtiments et peut être interprété comme vrai signal de crise.
- **L'affaiblissement** dans le sous-secteur des entreprises effectuant des travaux techniques, ainsi que des travaux de finition intérieurs et extérieurs mais le maintien d'un niveau positif est signe d'un secteur **sous pression mais encore résilient**.

À PROPOS DE LA CONTRIBUTION DU LUXEMBOURG À LA BASE DE DONNÉES BACH

La base de données BACH (Bank for the Accounts of Companies Harmonized) est une plateforme européenne gratuite qui comprend environ 100 indicateurs calculés à partir des données comptables publiques. Elle permet aux utilisateurs d'évaluer la performance économique et financière des sociétés non financières à des pays européens participants. Dans un souci de comparaison des indicateurs entre les différents pays, les comptes annuels nationaux sont retraités et rendus comparables. Ainsi, la base de données BACH s'appuie sur des comptes annuels harmonisés. Ces indicateurs incluent 69 éléments des comptes annuels et 41 ratios économiques et financiers. Les données sont agrégées et harmonisées selon les activités économiques (NACE Rév 2) et les classes de taille. Pour chacun des agrégats, 5 indicateurs sont calculés à savoir : la moyenne pondérée, les quartiles 1 à 3, et nombre d'entreprises.

Les ratios BACH couvrent en principe les activités non financières, c'est-à-dire tous les secteurs NACE à l'exception des secteurs K (Activités financières et d'assurance), O (Administration publique), T (Activités des ménages) et U (Activités extraterritoriales).

Les données servant à calculer les indicateurs BACH sont des données publiques et peuvent donc être restreintes pour certains agrégats en fonction des règles de confidentialité et de la perte d'information liées aux comptes annuels abrégés. Le nombre d'entreprises peut également varier à travers le temps en fonction de différents paramètres tels que les dépôts tardifs ou un plus grand nombre de données confidentielles. Cela peut créer des biais statistiques et l'interprétation des données BACH doit donc se faire avec prudence.

À PROPOS DU RATIO 18 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Définition

Le **ratio R18** mesure la **variation annuelle des capitaux propres** d'un secteur d'activité économique. Il indique si les fonds propres **augmentent** (renforcement) ou **diminuent** (érosion) entre deux exercices. Il s'agit d'un ratio **dynamique**, qui se concentre non pas sur un niveau absolu, mais sur **l'évolution de la solvabilité** d'une année à l'autre.

Champ des données

Les données du graphique ci-dessus reposent sur les filtres suivants :

- **Sliding Sample ou échantillon « 1 »** : cet échantillon retient les entreprises présentes sur au moins deux années consécutives dans la base de données, afin d'assurer une meilleure comparabilité dans le temps.
- **Classe de taille « 0 »** : inclut les entreprises de toute taille (petites, moyennes et grandes), offrant un échantillon plus homogène pour ce secteur.
- **Valeur statistique « Médiane ou 2^{ème} quartile (Q2) »** : utilisée pour limiter l'influence des valeurs extrêmes et refléter plus fidèlement la situation de la majorité des entreprises.

Méthode de calcul (formule BACH)

$$R18 = \frac{\text{Capitaux propres}_t - \text{Capitaux propres}_{t-1}}{\text{Capitaux propres}_{t-1}} \times 100$$

Autrement dit :

- on mesure la variation brute des fonds propres entre deux années,
- puis on la rapporte aux fonds propres de l'année précédente,
- le résultat est exprimé en pourcentage.

Exemple simplifié :

Si les capitaux propres passent de 10 millions d'€ à 10,5 millions d'€ :

$$(10,5 - 10) / 10 = 0,05 = +5\%$$

Interprétation

	 VALEUR POSITIVE Signe de bonne santé	 VALEUR PROCHE DE ZÉRO Situation à surveiller	 VALEUR NÉGATIVE Signe d'alerte
 CAPITAUX PROPRES	 Renforcement des capitaux propres	 Capitaux propres stables ou en stagnation	 Érosion ou destruction de capital
 STRUCTURE FINANCIÈRE	 Renforcement de la solvabilité	 Peu ou pas d'autofinancement	 Destruction de capital
 SIGNAL	 Bonne santé financière	 Structure figée et capacité limitée à absorber des chocs	 Fragilité structurelle

Les données publiques sont disponibles dans la rubrique data.public.lu/fr/datasets/donnees-comptes-annuels sur la plateforme de données ouvertes luxembourgeoise.

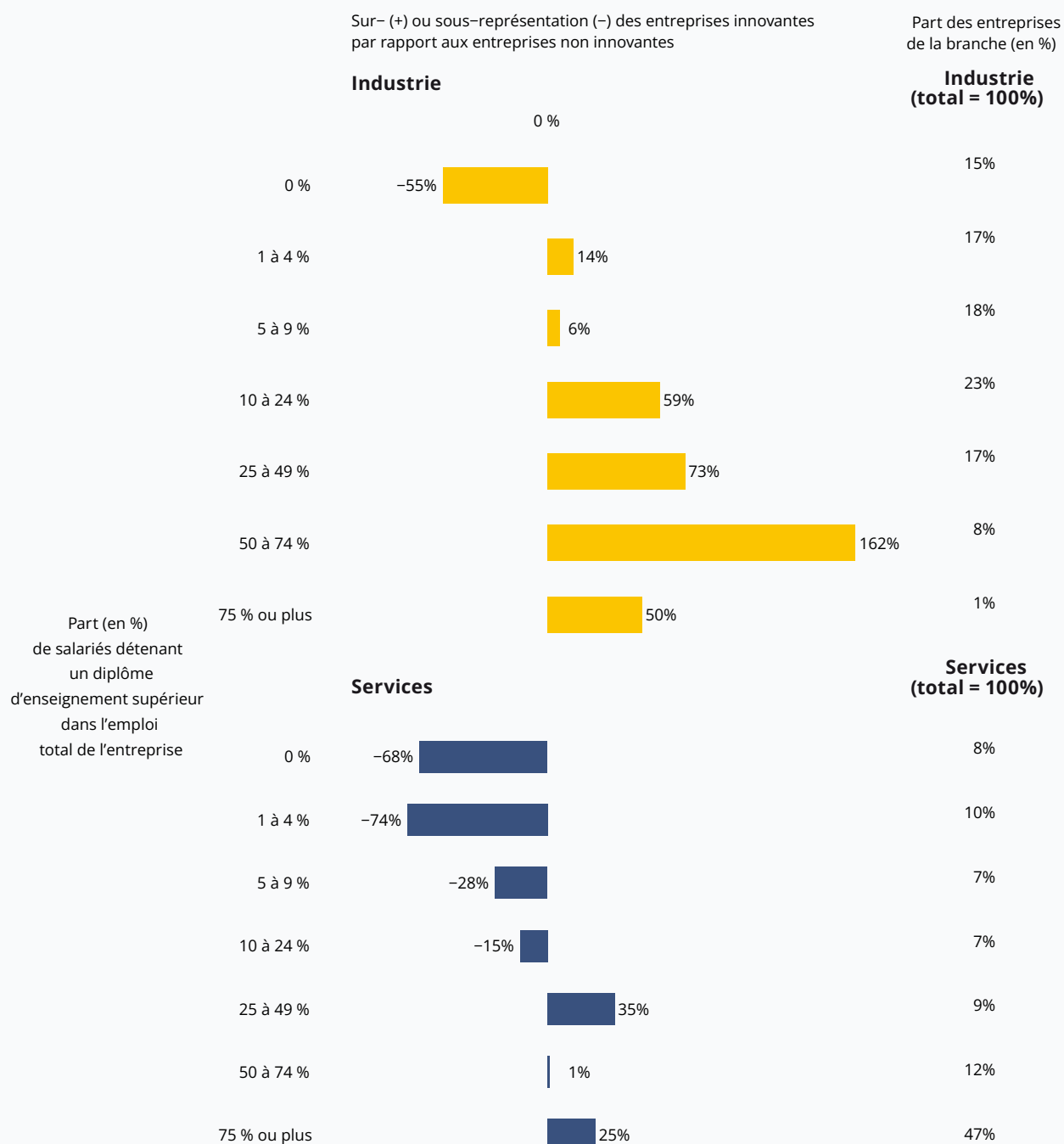
Les données BACH sont disponibles sous le lien suivant : www.bach.banque-france.fr

Extrait du guide d'utilisateur BACH disponible sous le lien suivant : www.bach.banque-france.fr/bach-ws-fo/ws/log-documentation/downloadocs?file_name=BACH_Brochure_202602.pdf

Sciences, technologies et innovation



8. Les entreprises à forte proportion de diplômés de l'enseignement supérieur sont-elles plus innovantes ?



Source : STATEC, Statistiques sur l'innovation, 2020-2022.

Set de données en ligne :

[Entreprises par pourcentage d'employés ayant une formation universitaire, activité de la NACE Rév. 2 et classe de taille \(CIS2022\) \[inn_cis13_educ_custom_19840033\]](#)

Dans l'industrie et les services, la propension des entreprises à innover paraît étroitement associée au niveau de qualification de leur main-d'œuvre.

Dans l'industrie, plus d'une entreprise industrielle sur deux est innovante (55 %, donnée non présentée dans le graphique). L'innovation apparaît globalement croissante avec le degré d'occupation de salariés diplômés de l'enseignement supérieur. Les entreprises innovantes sont fortement sous-représentées dans les structures ne comptant aucun salarié diplômé du supérieur (-55 %), alors que, dès la classe où 1 % à 4 % des effectifs disposent d'un diplôme universitaire, la situation s'inverse et l'on retrouve plus d'entreprises innovantes que non innovantes (+14 %).

La surreprésentation des entreprises innovantes s'accroît à partir de 10% de salariés diplômés du supérieur dans l'effectif (+59 % d'entreprises innovantes par rapport aux non innovantes) et atteint son maximum (+162 %) lorsque 50 % à 74 % des effectifs disposent d'un diplôme universitaire. Elle demeure positive dans la catégorie la plus élevée (75 % ou plus : +50 %).

La structure des entreprises industrielles montre toutefois une concentration dans les classes intermédiaires ou faiblement dotées en diplômés. La tranche 10 % à 24 % des salariés diplômés du supérieur regroupe la part la plus importante d'entreprises (23 %), suivie des classes 5 % à 9 % (18 %) et 1 % à 4 % (17 %). À l'inverse, les structures très fortement dotées en diplômés (75 % ou plus) restent marginales (1 %) dans l'industrie.

Dans les services, la configuration est plus contrastée. Près de la moitié des entreprises sont innovantes (48%, donnée non présentée dans le graphique). Les entreprises innovantes y sont très fortement sous-représentées lorsque la proportion de salariés diplômés du supérieur est faible : -68 % d'entreprises innovantes par rapport aux entreprises non innovantes en l'absence de diplômés et -74 % dans la tranche de 1 % à 4 % de diplômés.

La situation s'inverse à partir d'un quart de salariés diplômés dans l'effectif total : la surreprésentation des entreprises innovantes par rapport aux non innovantes atteint alors +35 %. Lorsque les effectifs titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur oscillent entre 50% et 74%, on n'observe quasiment aucun écart entre les entreprises innovantes et non-innovantes (+1%). On retrouve de nouveau une surreprésentation des entreprises innovantes (+25%) lorsqu'au moins trois quarts des travailleurs sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur. Cette dernière catégorie constitue le cœur des services : près d'une entreprise sur deux dans les services (47 %) appartient à cette classe.

À PROPOS DE L'INDICATEUR

Les résultats présentés sont issus de l'enquête combinée sur la recherche et le développement 2022 et sur l'innovation 2020-2022, menée auprès des entreprises luxembourgeoises en 2022. Il s'agit d'une enquête biennale réalisée auprès des entreprises occupant au moins 10 personnes et relevant du champ de l'enquête communautaire sur l'innovation (CIS).

Selon le Manuel d'Oslo (2018), « une innovation désigne un produit ou un processus (ou une combinaison des deux) nouveau ou amélioré qui diffère sensiblement des produits ou processus précédents d'une unité et a été mis à la disposition d'utilisateurs potentiels (produit) ou mis en œuvre par l'unité (processus) ». Les entreprises innovantes sont celles ayant déclaré des activités d'innovation au cours de la période de référence, y compris des activités en cours, suspendues ou abandonnées.

La part d'employés avec formation universitaire correspond à la proportion d'employés titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur dans l'effectif total de l'entreprise. Sept classes sont distinguées : 0 %, 1 % à 4 %, 5 % à 9 %, 10 % à 24 %, 25 % à 49 %, 50 % à 74 % et 75 % et plus.

Pour chaque classe et au sein de chaque secteur, l'indicateur de sur- ou sous-représentation relative compare le nombre d'entreprises innovantes à celui des entreprises non innovantes. Il correspond au rapport entre ces deux effectifs, diminué de 1 :

$$\frac{\text{nombre d'entreprises innovantes}_{\text{classe, secteur}}}{\text{nombre d'entreprises non innovantes}_{\text{classe, secteur}}} - 1$$

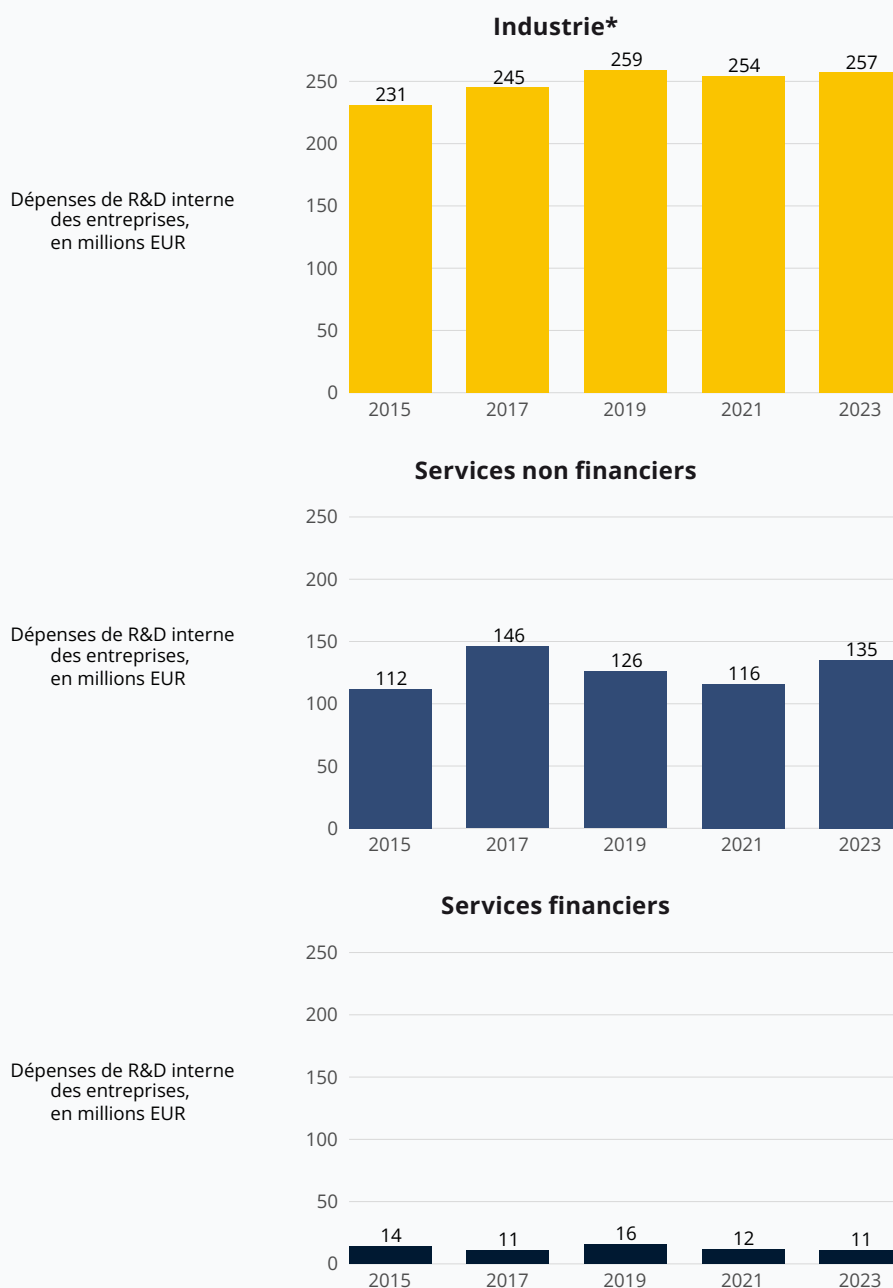
Une valeur positive indique que les entreprises innovantes sont relativement plus représentées que les non-innovantes dans la classe considérée ; une valeur négative indique l'inverse.

L'industrie correspond aux sections B à E de la NACE Rév. 2 (hors construction). Les services couverts par le champ CIS comprennent le commerce de gros (division 46), les transports et l'entreposage (section H), l'information et la communication (section J), les activités financières et d'assurance (section K), ainsi que certaines activités spécialisées, scientifiques et techniques (divisions 71, 72 et 73).

L'analyse dans cet article étant fondée sur une simple observation bivariée à un niveau agrégé, la relation ainsi observée entre proportion d'entreprises innovantes et proportion de diplômés par entreprise ne saurait suggérer ni signification statistique ni causalité.

Les informations sur la statistique du sujet traité sont disponibles sous le thème « [Sciences et technologies](#) » sur le Portail statistiques.public.lu.

9. Quelle est la contribution des différentes branches à l'effort de R&D ?



* L'industrie comprend l'industrie manufacturière ainsi que la production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné, la production et distribution d'eau, l'assainissement, la gestion des déchets et la dépollution.

Source : STATEC, Statistiques sur la R&D de 2015 à 2023.

Set de données en ligne :

[DIRDE par activité de la NACE Rév. 2 \[rd_e_berdindr2__custom_19869944\]](#)

De 2015 à 2023, la structure sectorielle des dépenses de la recherche et développement expérimental (R&D) des entreprises au Luxembourg demeure relativement stable. L'industrie concentre sur l'ensemble de la période la part la plus importante des dépenses de R&D interne, devant les services non financiers, tandis que les services financiers représentent la part la plus faible. Cette répartition reflète à la fois la spécialisation productive de l'économie luxembourgeoise et les stratégies d'innovation propres aux différentes branches d'activité.

L'industrie constitue le principal pilier de la R&D des entreprises tout au long de la période observée. Les dépenses de R&D interne s'élèvent à 231 millions d'EUR en 2015 et progressent jusqu'à 259 millions d'EUR en 2019. Malgré un léger repli en 2021 (-5 millions d'EUR par rapport à 2019), elles se maintiennent à un niveau élevé pour s'établir à 257 millions d'EUR en 2023.

Les services non financiers constituent le deuxième secteur investissant dans des activités de R&D interne des entreprises au Luxembourg. En 2015, leurs dépenses s'élèvent à 112 millions d'EUR, avant d'atteindre un pic de 146 millions d'EUR en 2017. Elles reculent ensuite pendant la période de 2019 à 2021, avant de se redresser en 2023, avec 135 millions d'EUR de dépenses de R&D interne.

Les services financiers affichent, sur l'ensemble de la période, les dépenses de R&D interne des entreprises les moins élevées. Les montants engagés oscillent entre 11 et 16 millions d'EUR selon les années.

À PROPOS DE L'INDICATEUR

Les statistiques présentées proviennent exclusivement de l'enquête annuelle sur la recherche et développement expérimental (R&D) auprès des entreprises de 2015 à 2023, réalisée par le STATEC. Les statistiques couvrent les entreprises occupant au moins 10 personnes, actives dans des branches économiques présentant un potentiel d'innovation.

Les dépenses de R&D interne (intramuros) engagées par les entreprises comprennent :

- les frais de personnel affectés aux activités de R&D ;
- les autres dépenses courantes liées à la R&D interne, y compris le prorata de frais administratifs et généraux y relatifs ainsi que les services fournis par des consultants dédiés à la R&D sur site ;
- les dépenses d'investissement correspondant à l'acquisition d'actifs corporels et incorporels utilisés dans les projets de R&D interne.

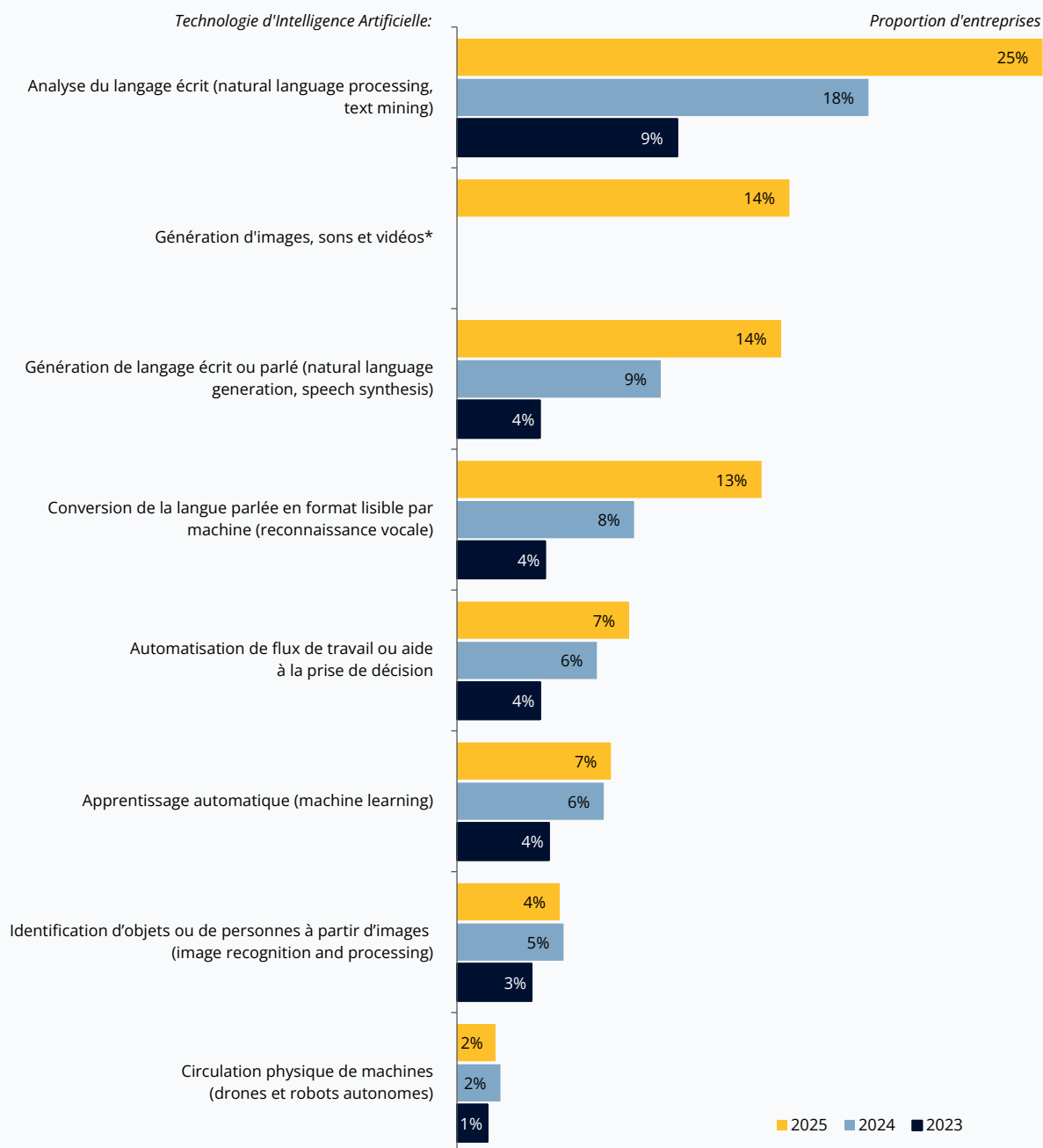
Les dépenses de R&D externe (extramuros), c'est-à-dire les dépenses consacrées à des travaux de R&D réalisés par d'autres entreprises ou organismes, ne sont pas incluses.

Les informations sur la statistique du sujet traité sont disponibles sous le thème [« Sciences et technologies »](#) sur le Portail statistiques.public.lu.

Usage des TIC par les entreprises



Comment l'adoption des technologies de l'IA a-t-elle évolué pendant ces 3 dernières années ?

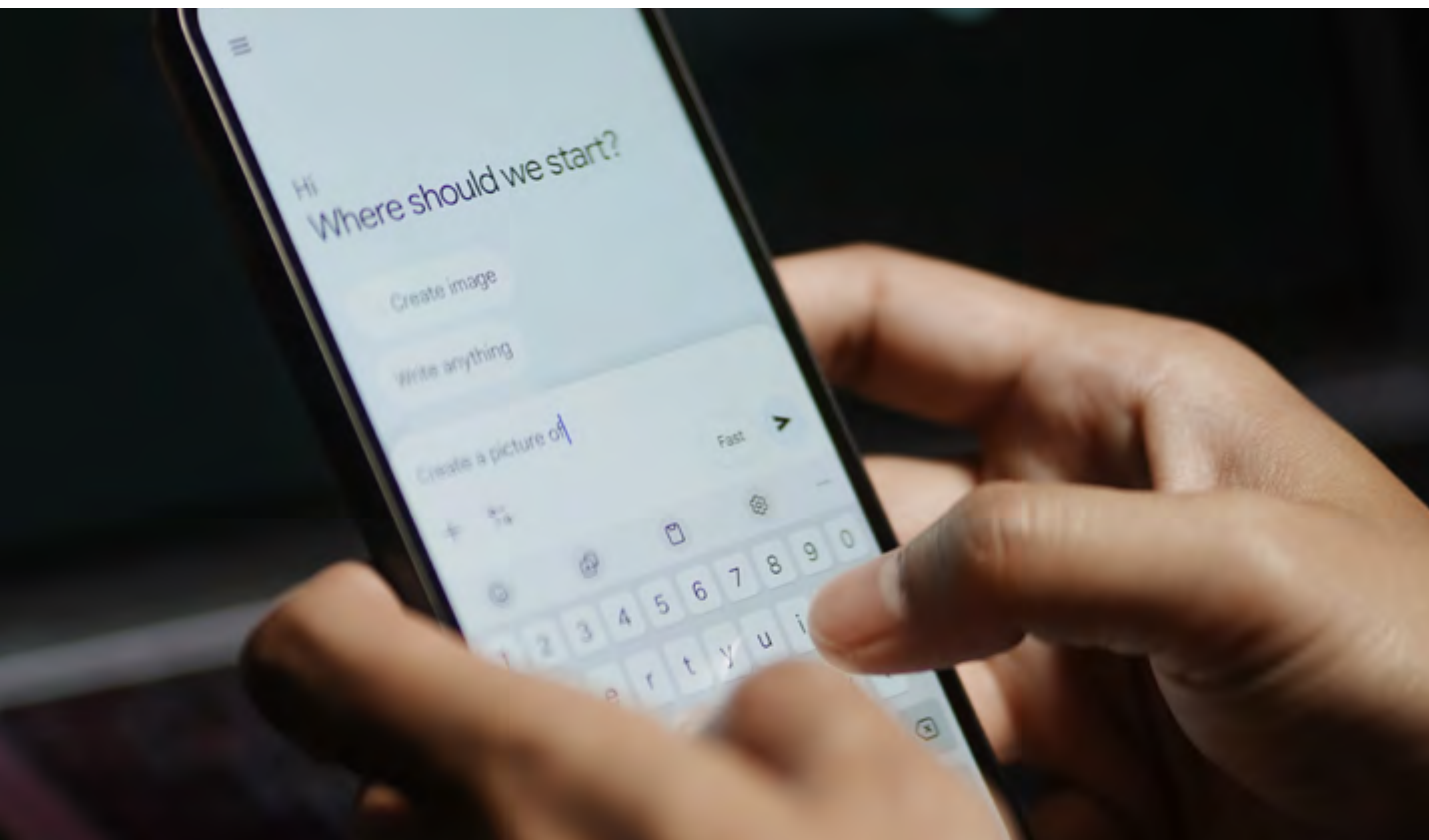


Source : STATEC, Statistiques sur l'usage des technologies de l'information et de la communication dans les entreprises de 2023 à 2025.

* Les technologies d'intelligence artificielle permettant la génération d'images, de sons et de vidéos ont été introduites dans la liste des technologies d'IA dans le questionnaire de 2025.

Set de données en ligne :

[isoc_eb_ai](#), Intelligence Artificielle, par classe de taille d'entreprise



Les technologies d'intelligence artificielle analysant le langage écrit sont les plus utilisées par les entreprises, avec un quart des entreprises utilisatrices en 2025.

La proportion des entreprises utilisant des technologies génératrices de langage écrit ou parlé, a plus que triplé entre 2023 (4%) et 2025 (14%). Une évolution similaire est observée pour les technologies de reconnaissance vocale, avec 13% d'entreprises en 2025 contre 4% en 2023.

L'utilisation de technologies d'IA dédiées à l'automatisation des flux de travail ou à l'aide à la prise de décision (7% en 2025), ainsi que celles permettant le machine learning (7% en 2025) est moins fréquente et n'a pas connu l'évolution spectaculaire observée pour les technologies linguistiques.

Les technologies d'IA les moins utilisées sont celles permettant le déplacement physique de machines à l'aide de décisions autonomes fondées sur l'observation de l'environnement, telles que les robots autonomes, les véhicules autonomes ou les drones autonomes. En 2025, seules 2% des entreprises y ont eu recours.

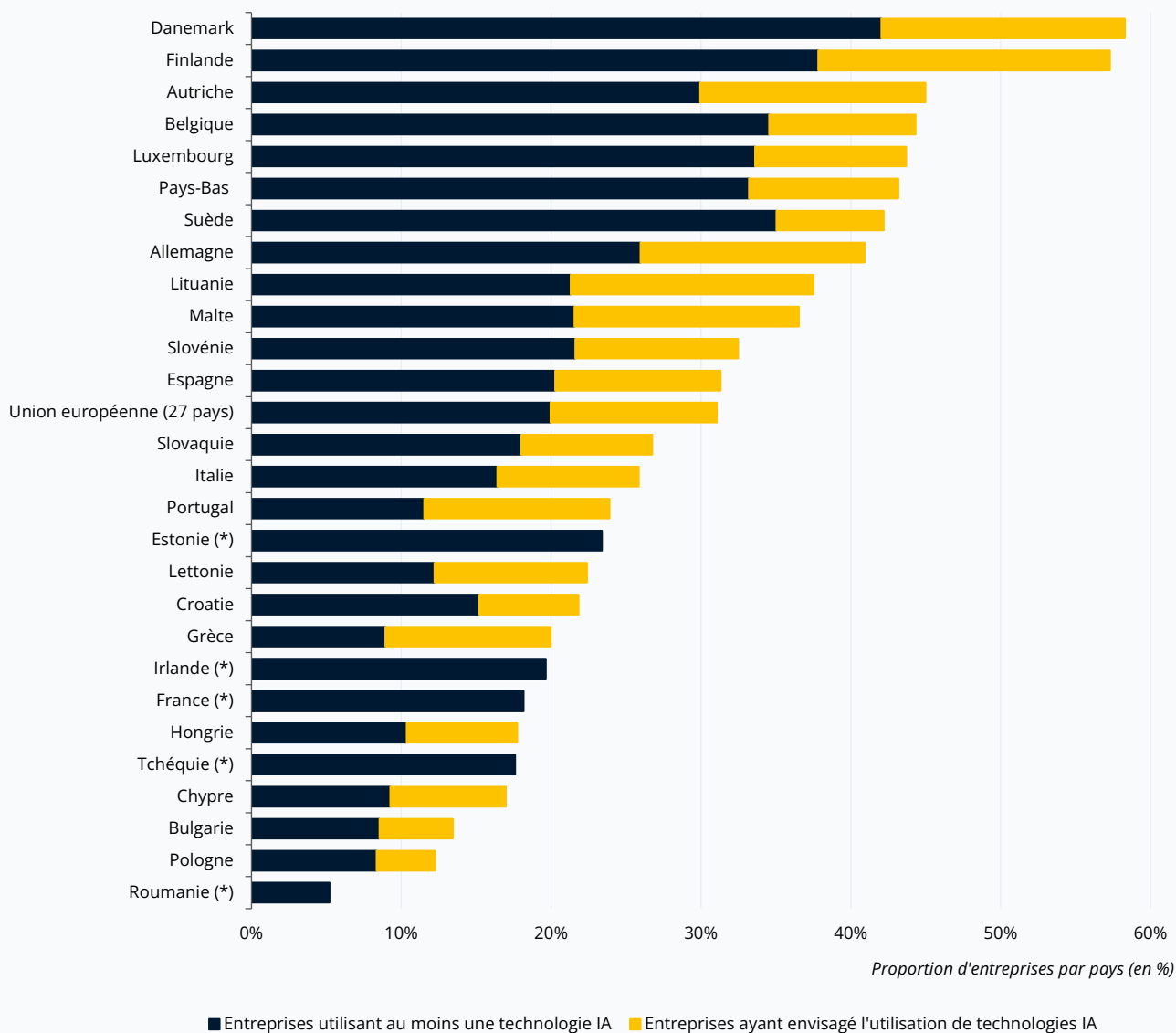
À PROPOS DE L'INDICATEUR

Dans les enquêtes sur l'usage des TIC par les entreprises de 2023 à 2025, les entreprises occupant au moins 10 personnes dans l'économie marchande non financière ont été interrogées sur leurs pratiques d'utilisation de technologies d'intelligence artificielle.

Selon l'OCDE, « un système d'intelligence artificielle (IA) est un système basé sur une machine qui, pour des objectifs explicites ou implicites, déduit à partir de données reçues en amont comment générer des résultats, tels que des prédictions, du contenu, des recommandations ou des décisions, pouvant influencer des environnements physiques ou virtuels. Les différents systèmes d'IA se distinguent par leurs degrés d'autonomie et d'adaptabilité après déploiement. ». (cf. OCDE, « [Updates to the OECD's definition of an AI system explained](#) »).

Les informations sur la statistique du sujet traité sont disponibles sous le thème « [Sciences et technologies](#) » sur le Portail statistiques.public.lu.

Combien d'entreprises au Luxembourg utilisent des technologies d'intelligence artificielle ou l'ont envisagé en 2025 ?



Ad (*) : Estonie, Irlande, France, Tchéquie et Roumanie : La proportion d'entreprises ayant envisagé d'utiliser des technologies IA est non disponible, car il s'agissait d'une question optionnelle dans le questionnaire européen harmonisé.

Source : STATEC, Statistiques sur l'usage des technologies de l'information et de la communication dans les entreprises en 2025.

Set de données en ligne :

[isoc_eb_ai](#), Intelligence Artificielle, par classe de taille d'entreprise

En 2025, le Luxembourg se situe parmi les pays européens où l'adoption des technologies d'intelligence artificielle (IA) par les entreprises est la plus élevée. Plus de quatre entreprises sur dix (43%) utilisent au moins une technologie d'IA ou déclarent l'avoir envisagé, une proportion bien supérieure à la moyenne européenne, qui s'établit autour de 31% des entreprises. Les proportions observées au Danemark (58%) et en Finlande (57%) demeurent toutefois les plus élevées de l'Union européenne.

Si l'on considère uniquement les entreprises ayant effectivement recours à au moins une technologie d'IA, le Luxembourg en compte près d'une sur trois (34%). Cette part est similaire à celles observées en Belgique (35%), aux Pays-Bas (33 %) et en Suède (35%), et reste, là encore, largement supérieure à la moyenne européenne, qui s'établit autour de 20% des entreprises.

A l'inverse, les proportions les plus faibles d'entreprises utilisant des technologies d'IA ou déclarant en avoir envisagé l'utilisation sont observées en Bulgarie, en Pologne et en Roumanie.

À PROPOS DE L'INDICATEUR

Dans l'enquête sur l'usage des TIC par les entreprises en 2025 occupant au moins 10 personnes dans l'économie marchande non financière, les entreprises ont été interrogées sur leurs pratiques concernant l'usage de technologies d'intelligence artificielle.

Selon l'OCDE, « un **système d'intelligence artificielle** (IA) est un système basé sur une machine qui, pour des objectifs explicites ou implicites, déduit à partir de données reçues en amont comment générer des résultats, tels que des prédictions, du contenu, des recommandations ou des décisions, pouvant influencer des environnements physiques ou virtuels. Les différents systèmes d'IA se distinguent par leurs degrés d'autonomie et d'adaptabilité après déploiement. » (cf. OCDE, « [Updates to the OECD's definition of an AI system explained](#) ».).

Les informations sur la statistique du sujet traité sont disponibles sous le thème « [Sciences et technologies](#) » sur le Portail statistiques.public.lu.

Commerce extérieur

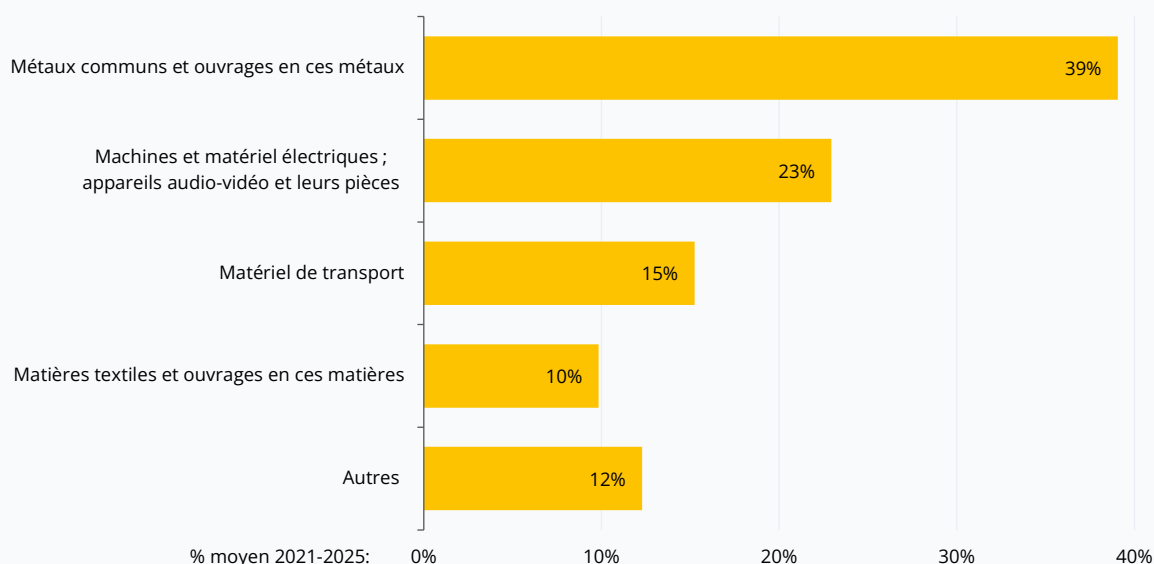


12. Quels sont les effets des nouveaux droits de douanes américains sur les exportations luxembourgeoises ?

Sur la période 2021-2025, la valeur des exportations luxembourgeoises de marchandises à destination des États-Unis représentent 3% des exportations totales. Les États-Unis constituent le 7^e partenaire commercial du Luxembourg, après l'Allemagne, la France, la Belgique, les Pays-Bas, l'Italie et le Royaume-Uni.

Les exportations vers les États-Unis se concentrent principalement sur les métaux communs (39%), suivis des machines et matériels électriques (23%), du matériel de transport (15%) et des produits textiles (10%).

Importance des catégories de produits dans les exportations vers les États-Unis



Source : STATEC, Commerce extérieur, 2025

Set de données en ligne :

[E4000](#), Pays partenaires et catégories de marchandises

En 2025, le nouveau gouvernement américain fait valoir que les importants et persistants déficits annuels des échanges de marchandises des États-Unis constituent une menace inhabituelle et extraordinaire pour la sécurité nationale et l'économie du pays, et impose par la suite des droits de douane additionnels ad valorem sur les importations.

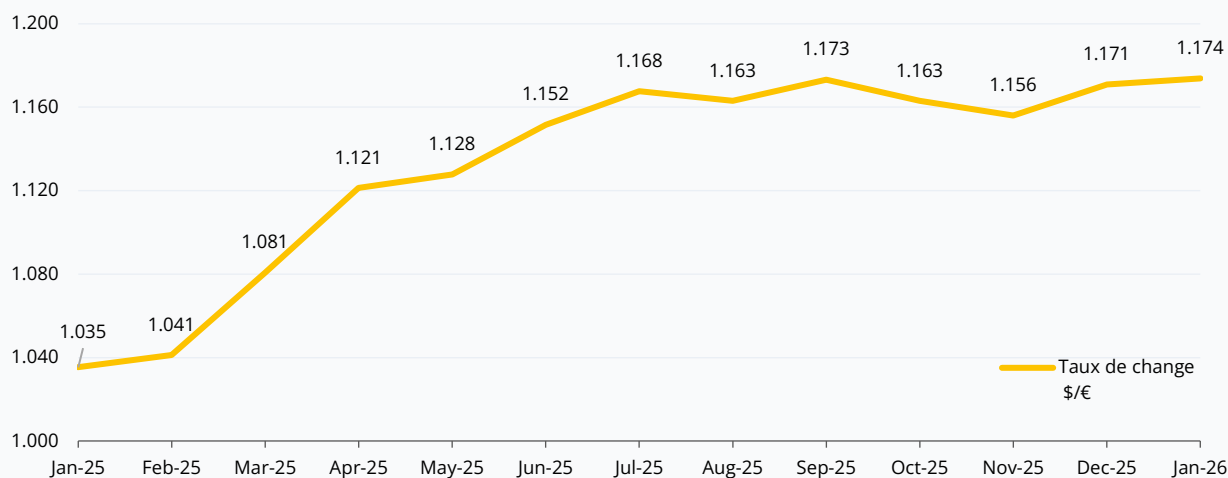
Le tableau synoptique ci-dessous donne un aperçu du moment où les droits de douane américains à l'importation ont été introduits ainsi que des produits luxembourgeois concernés. Ce tableau ne reprend pas les annonces de mesures, mais uniquement les droits de douane effectivement entrés en vigueur.

Date	Produits concernés	Taux appliqué	Outil juridique
12/03/2025	Acier, aluminium et produits dérivés contenant de l'acier et de l'aluminium	25%	232
03/04/2025	Automobiles	25%	232
05/04/2025	Droit de douane généralisé sur tous les produits de l'UE. Sont exclus les produits en acier, en aluminium et les automobiles qui restent soumis au taux de 25%.	10%	IEEPA
03/05/2025	Pièces détachées automobiles	25%	232
04/06/2025	Acier, aluminium et produits dérivés contenant de l'acier et de l'aluminium (remplace les droits de douane décidés le 12/03/2025)	50%	232
23/06/2025	Nouvelle liste de produits dérivés contenant de l'acier et de l'aluminium	50%	232
01/08/2025	Cuivre semi-ouvré et produits dérivés du cuivre à forte intensité de transformation	50%	232
07/08/2025	Accord entre les États-Unis et l'UE prévoyant un droit de douane généralisé pour la plupart des produits européens, y compris les automobiles et les pièces détachées. Sont exclus les produits en acier, en aluminium et en cuivre, qui demeurent soumis au taux de 50 %. Plusieurs produits sont exemptés de ce droit généralisé. Pour ceux-ci, un droit de douane au titre de la nation la plus favorisée s'applique : les produits aéronautiques, les produits pharmaceutiques génériques et leurs ingrédients, les précurseurs chimiques, certains articles liés aux métaux précieux (or, platine, palladium) ainsi que certains minéraux critiques.	15%	IEEPA
18/08/2025	Nouvelle liste élargie de produits dérivés contenant de l'acier et de l'aluminium	50%	232
01/11/2025	Véhicules moyens et lourds, ainsi que pièces détachées	25%	232
01/11/2025	Autobus	10%	232
15/01/2026	Semi-conducteurs, produits dérivés et équipement de fabrication	25%	232
24/02/2026	À la suite d'une décision de la Cour suprême des États-Unis jugeant les droits de douane additionnels introduits sur la base de l'IEEPA contraires à la Constitution, un nouveau droit de douane généralisé provisoire, d'une durée de 150 jours, a été mis en place sur l'ensemble des produits originaires de l'UE.	10%	122

Source : <https://www.chrobinson.com/en-us/resources/insights-and-advisories/trade-tariff-insights/tariff-timeline/>

L'annonce des nouveaux droits de douane américains s'est accompagnée d'une forte appréciation de l'euro par rapport au dollar. En février 2025, le cours du dollar par euro était de 1.041 pour atteindre 1.174 en janvier 2026, soit une appréciation de 12.7 % en l'espace de onze mois. Il va de soi que cette appréciation de l'euro, combinée aux nouveaux droits de douane américains, renchérit le prix des produits européens aux États-Unis.

Taux de change \$/€

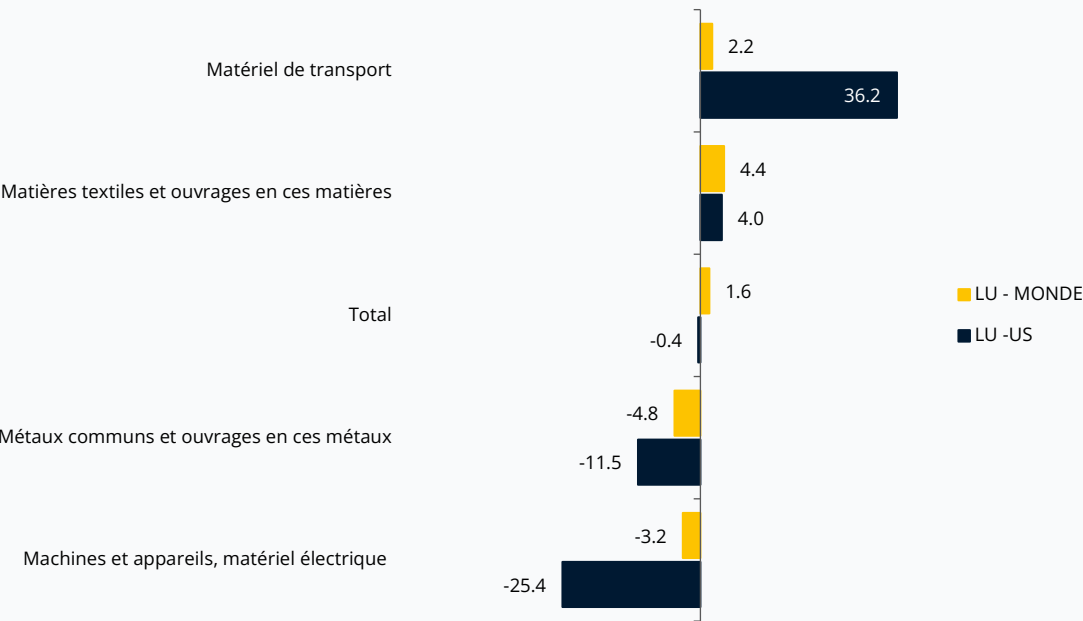


Source : STATEC, Commerce extérieur, 2025

Pour évaluer les effets des droits de douane américains sur les exportations luxembourgeoises de marchandises, nous comparons l'évolution des exportations luxembourgeoises vers les États-Unis avec celle des exportations luxembourgeoises dans leur ensemble, et ce pour les années 2024 et 2025.

De manière générale, on constate que les exportations luxembourgeoises vers les États-Unis n'ont diminué que très légèrement. En 2024, elles s'élevaient à 436.82 millions d'EUR, contre 435.09 millions en 2025, soit une baisse de 0.39%. Parallèlement, les exportations totales du Luxembourg se sont élevées à 14 835.46 millions d'EUR en 2024 et 15 080.19 millions en 2025, ce qui représente une hausse de 1.65%.

Comparaison (%) des exportations États-Unis -Monde (2024-2025)



Source : STATEC, Commerce extérieur, 2025

Set de données en ligne :

[E4000](#), Pays partenaires et catégories de marchandises

Cette évolution globale se nuance lorsqu'on examine plus en détail l'évolution par catégorie de produits. Les exportations de *métaux communs et d'ouvrages en ces matières* vers les États-Unis ont diminué de 11.5% entre 2024 et 2025. En 2024, elles s'élevaient à 188.47 millions d'EUR, contre 166.78 millions en 2025. Sur la même période, les exportations luxembourgeoises de métaux communs et d'ouvrages en ces matières, toutes destinations confondues, ont reculé de seulement 4.8%, passant de 2 852.86 millions d'EUR en 2024 à 2 716.45 millions en 2025.

La situation des exportations de *machines et de matériel électriques, ainsi que des appareils audiovisuels et de leurs pièces*, est similaire à celle observée pour les *métaux communs et les ouvrages en ces matières*. Les exportations vers les États-Unis diminuent plus fortement que celles à destination du reste du monde. En 2024, les exportations de cette catégorie de produits vers les États-Unis s'élevaient à 106.42 millions d'EUR, contre 79.39 millions en 2025, soit une baisse de 25.4%. Au niveau global, les exportations de *machines et de matériel électriques, appareils audiovisuels et pièces* s'établissaient à 2 665.21 millions d'EUR en 2024 et à 2 579.02 millions en 2025, ce qui représente une diminution de 3.2%.

Les exportations de *matériel de transport* vers les États-Unis sont passées de 50.37 millions d'EUR en 2024 à 68.61 millions en 2025, soit une hausse de 36.2%. Il convient toutefois de préciser que cette augmentation s'explique en partie par une vente exceptionnelle d'un avion à destination des États-Unis. Les exportations luxembourgeoises vers le reste du monde sont, quant à elles, passées de 1 723.59 millions d'EUR en 2024 à 1 761.06 millions en 2025, soit une progression de 2.2%.

Les exportations de *matières textiles et d'ouvrages en ces matières* vers les États-Unis ont augmenté de 4% entre 2024 et 2025. Elles s'élevaient à 44.02 millions d'EUR en 2024 et à 45.76 millions en 2025. Les exportations de ces mêmes produits vers le reste du monde ont progressé de 4.4% sur la même période, passant de 722.09 millions d'EUR en 2024 à 753.56 millions en 2025.

À PROPOS DE L'INDICATEUR

Précisions et explications relatives au tableau des nouveaux droits de douane américains : Le gouvernement américain dispose de plusieurs leviers juridiques pour imposer de nouveaux droits de douane. D'une part, la Section 232 du Trade Expansion Act de 1962 est un instrument juridique américain permettant au Président des États-Unis d'imposer des restrictions commerciales (souvent des droits de douane) lorsque certaines importations sont jugées menaçantes pour la sécurité nationale. D'autre part, l'International Economic Powers Act (IEEPA), adoptée en 1977, est une loi fédérale américaine qui confère au Président des États-Unis des pouvoirs économiques étendus pour répondre à des menaces étrangères qualifiées « d'inhabituelles et extraordinaires » pour la sécurité nationale, la politique étrangère ou l'économie du pays. Et enfin, la Section 122 du Trade Act of 1974 confère au Président des États-Unis un pouvoir exceptionnel mais limité pour imposer temporairement des restrictions à l'importation lorsque le pays fait face à des « problèmes fondamentaux de paiements internationaux ».

Les statistiques du commerce extérieur recensent en principe uniquement les marchandises traversant physiquement la frontière luxembourgeoise (y compris l'énergie électrique et le gaz) à destination ou en provenance d'un autre Etat membre respectivement d'un pays tiers (cf. le Règlement UE 2019/2152 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 relatif aux statistiques européennes d'entreprises, entré en vigueur le 01/01/2021).

Les statistiques publiques du commerce extérieur retiennent comme pays partenaire, à l'importation, le pays de provenance du produit.

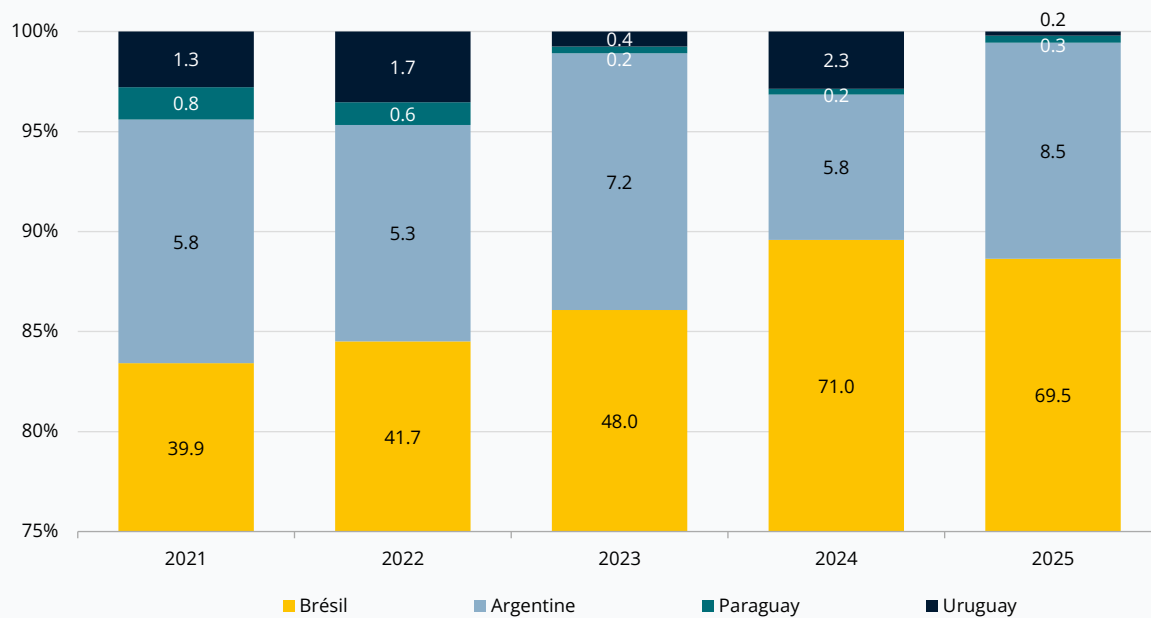
De ces statistiques sont exclues :

- Les opérations triangulaires : lors d'une telle opération le mouvement réel des biens se fait entre deux pays autres que le Luxembourg bien que l'opération d'import/export soit réalisée par une entreprise résidente.
- Transactions sur billets de banque, titres, or monétaire ainsi que pièces de monnaie ayant cours légal.
- Les transferts passagers entre deux pays à l'exception des opérations de réparations.
- Les codes de produit utilisés pour les produits présentés dans cet article est la Nomenclature Combinée (NC), accessible sur le Portail des statistiques sous la rubrique [Classement des marchandises - Statistiques - Luxembourg](#)

Les données sur les entreprises actives sont disponibles dans la rubrique « [Commerce extérieur](#) » sur le Portail statistiques.public.lu.

13. Quel est l'état des lieux des échanges commerciaux avec le Mercosur ?

Exportations vers le Mercosur (millions €)



Source : STATEC, Commerce extérieur, 2025

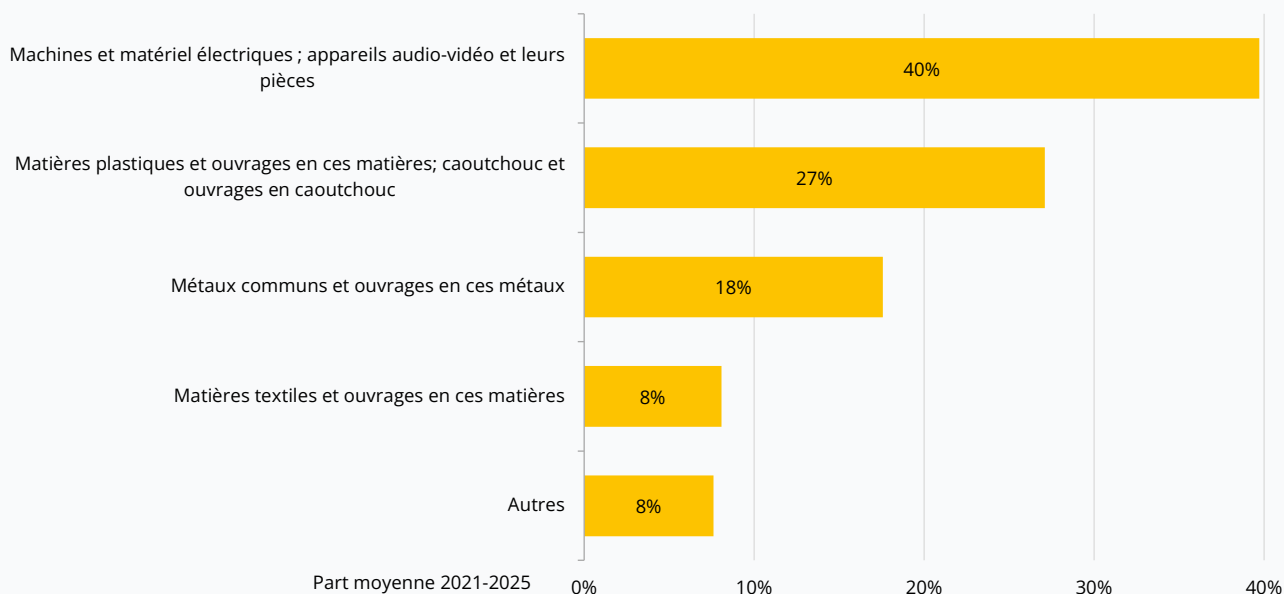
Set de données en ligne :

[E4000](#), Pays partenaires et catégories de marchandises

Sur la période 2021-2025, les exportations luxembourgeoises de marchandises vers le Mercosur représentent 0.4% du total. Le Brésil constitue la principale destination, avec 87% des exportations, suivi de l'Argentine (10%). L'Uruguay et le Paraguay jouent un rôle plus marginal, avec respectivement 2% et 1%.

Dans le classement des partenaires commerciaux du Luxembourg, établi en fonction de la valeur des exportations de marchandises, le Brésil occupe la 30^e place, l'Argentine la 72^e, l'Uruguay la 121^e et le Paraguay la 155^e.

Importance des catégories de produits dans les exportations vers le Mercosur



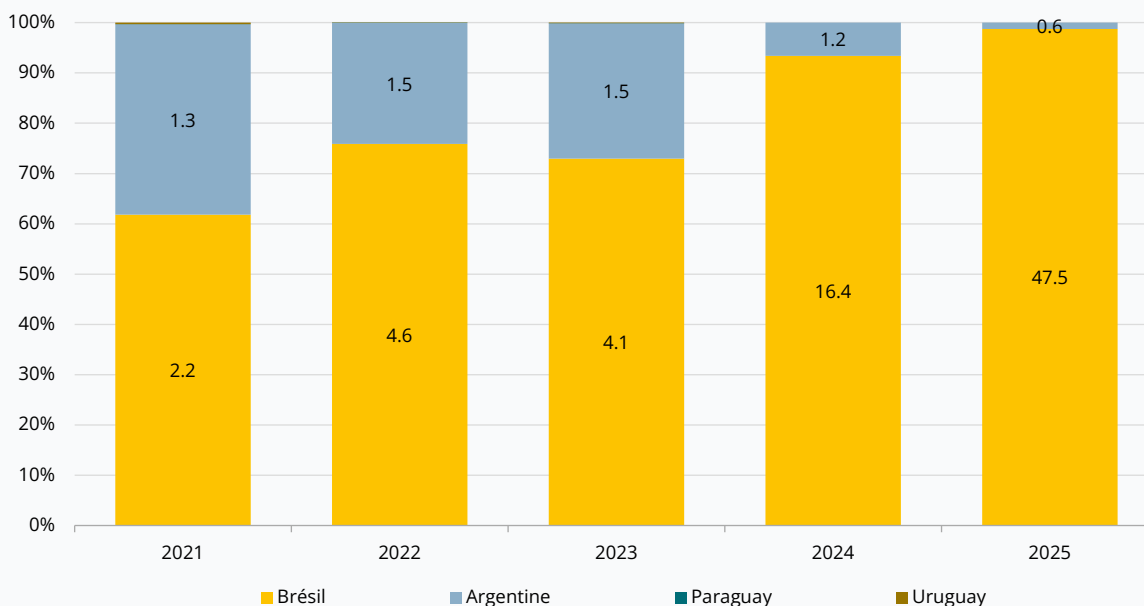
Source : STATEC, Commerce extérieur, 2025

Set de données en ligne :

[E4000](#), Pays partenaires et catégories de marchandises

En analysant le classement des principales catégories de produits exportés vers le Mercosur pour la période 2021–2025, on constate que les *métaux communs et ouvrages en ces métaux* ne se trouvent, contrairement à la plupart des autres destinations, pas en première position. Cette place revient aux *machines et matériel électriques, ainsi qu'aux appareils audio-vidéo et à leurs pièces*, qui représentent 40%. Les *matières plastiques et ouvrages en ces matières, ainsi que le caoutchouc et les ouvrages en caoutchouc*, comptent pour 27%. Viennent ensuite les *métaux communs et ouvrages en ces métaux* (18%), puis les *matières textiles et ouvrages en ces matières* (8%).

Importations depuis le mercosur (millions €)



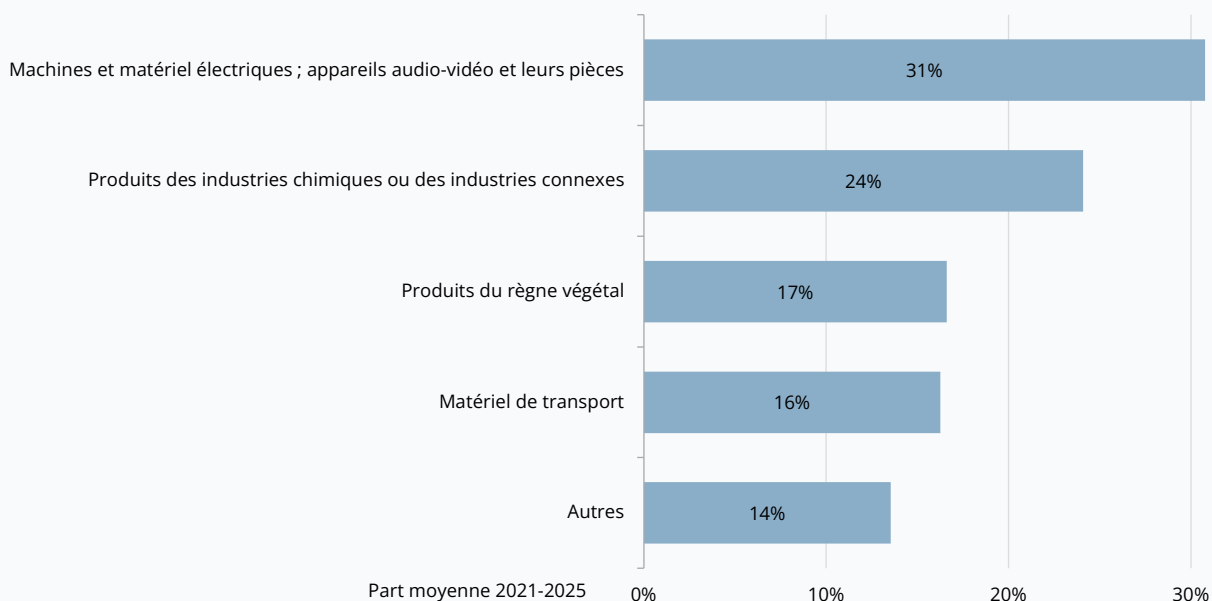
Source : STATEC, Commerce extérieur, 2025

Set de données en ligne :

[E4000](#), Pays partenaires et catégories de marchandises

Pour la période 2021–2025, les importations du Luxembourg en provenance du Mercosur représentent 0.1% du total. Le Brésil domine largement, avec 92%. La part de l'Argentine s'élève à 7%, tandis que le Paraguay et l'Uruguay ne jouent pratiquement aucun rôle. On observe également qu'en 2024 et 2025, le Brésil a connu un dynamisme très marqué, porté par son secteur aéronautique. Dans le classement des pays partenaires du Luxembourg, le Brésil occupe la 35^e place, l'Argentine la 60^e, l'Uruguay la 150^e et le Paraguay la 164^e.

Importance des catégories de produits dans les importations depuis le Mercosur



Source : STATEC, Commerce extérieur, 2025

Set de données en ligne :

[E4000](#), Pays partenaires et catégories de marchandises

Sur la période 2021 – 2025, les *machines et matériel électriques, ainsi que les appareils audio-vidéo et leurs pièces*, représentent 31% des importations luxembourgeoises en provenance du Mercosur. Les *produits des industries chimiques ou des industries connexes* comptent pour 24%, les *produits du règne végétal* pour 17%, et le *matériel de transport* pour 16%.

L'histoire de l'accord UE-Mercosur :

En 1999, l'UE et le Mercosur (bloc économique sudaméricain regroupant l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay) ont entamé des négociations sur un accord de libre-échange. Celui-ci comporte deux volets.

Premièrement, un accord commercial intérimaire, dont l'objectif est de réduire les droits de douane dans des secteurs clés (automobile, pièces détachées, machines, produits chimiques, produits pharmaceutiques), de créer l'une des plus grandes zones de libre-échange au monde (plus de 700 millions de consommateurs, 30% du PIB mondial) et de faciliter l'accès des entreprises européennes à un marché de 295 millions d'habitants dans le Mercosur.

En janvier 2026, les États membres de l'UE approuvent l'accord commercial à la majorité. En février 2026, deux pays du Mercosur (l'Uruguay et l'Argentine) ratifient l'accord commercial. Les conditions pour son application provisoire étant réunies, la Commission européenne en annonce la mise en œuvre.

Deuxièmement, un accord d'association global, couvrant les investissements et la coopération politique. Les objectifs géopolitiques de cet accord sont le renforcement des liens entre l'UE et l'Amérique du Sud ainsi que la sécurisation des chaînes d'approvisionnement dans un contexte international instable. La ratification de ce volet politique nécessite l'approbation de l'ensemble des États membres de l'UE. À ce jour, il n'est pas encore appliqué.

Le Parlement européen a saisi la Cour de justice de l'UE fin janvier 2026 afin d'examiner la légalité du mécanisme de scission entre les volets commercial et politique de l'accord. La décision est attendue en 2027.

À PROPOS DE L'INDICATEUR

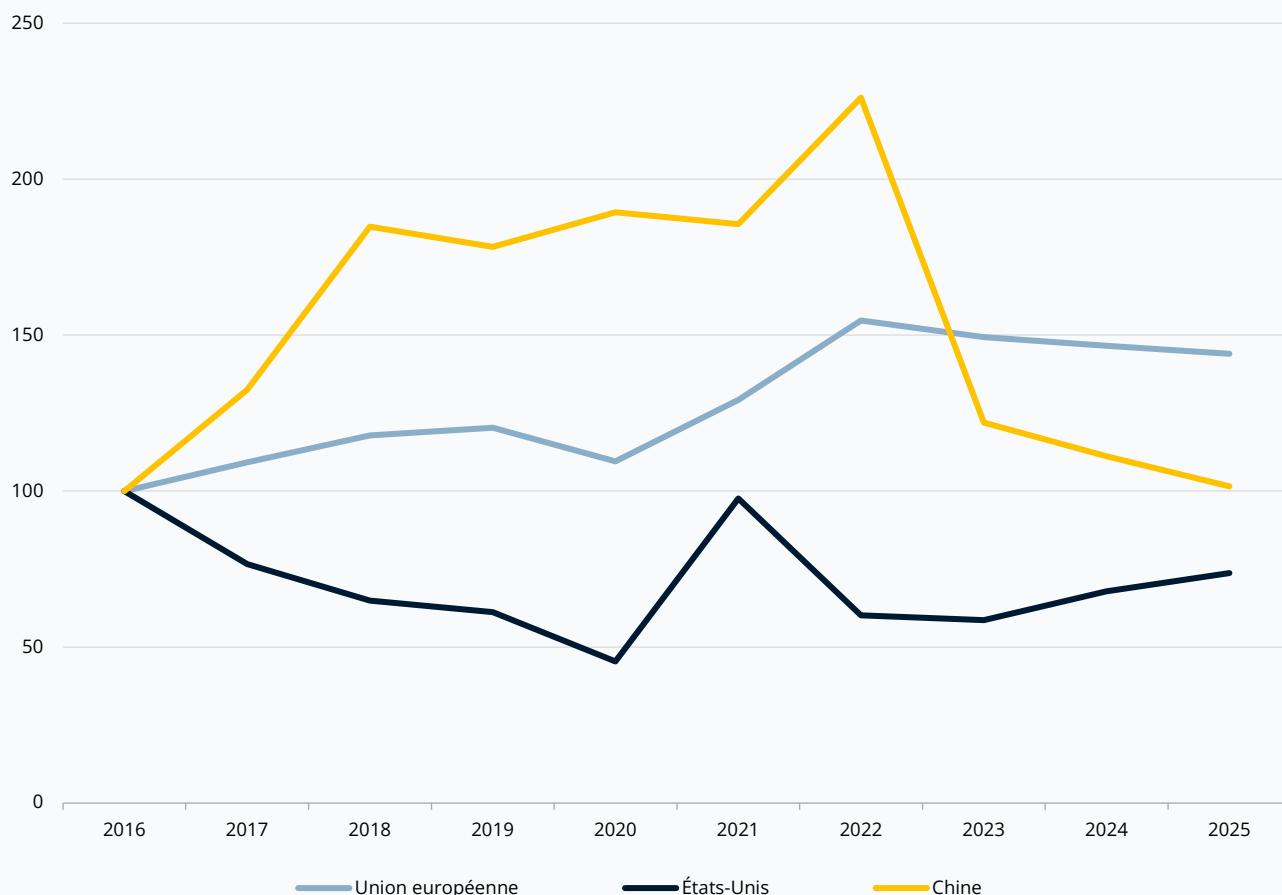
Les statistiques du commerce extérieur recensent en principe uniquement les marchandises traversant physiquement la frontière luxembourgeoise (y compris l'énergie électrique et le gaz) à destination ou en provenance d'un autre Etat membre respectivement d'un pays tiers (cf. le Règlement UE 2019/2152 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 relatif aux statistiques européennes d'entreprises, entré en vigueur le 01/01/2021).

- Les statistiques publiques du commerce extérieur retiennent comme pays partenaire, à l'importation, le pays de provenance du produit.
- De ces statistiques sont exclues :
 - Les opérations triangulaires : lors d'une telle opération le mouvement réel des biens se fait entre deux pays autres que le Luxembourg bien que l'opération d'import/export soit réalisée par une entreprise résidente.
 - Transactions sur billets de banque, titres, or monétaire ainsi que pièces de monnaie ayant cours légal.
 - Les transferts passagers entre deux pays à l'exception des opérations de réparations.
 - Les codes de produit utilisés pour les produits présentés dans cet article est la Nomenclature Combinée (NC), accessible sur le Portail des statistiques sous la rubrique [Classement des marchandises - Statistiques - Luxembourg](#)

Les données sur les entreprises actives sont disponibles dans la rubrique « [Commerce extérieur](#) » sur le Portail statistiques.public.lu.

Quelle est l'évolution des importations luxembourgeoises depuis les trois grands blocs économiques : l'UE, les Etats-Unis et la Chine ?

Evolution des importations (2016 = Indice base 100)



Source : STATEC, Commerce extérieur, 2025

Set de données en ligne :

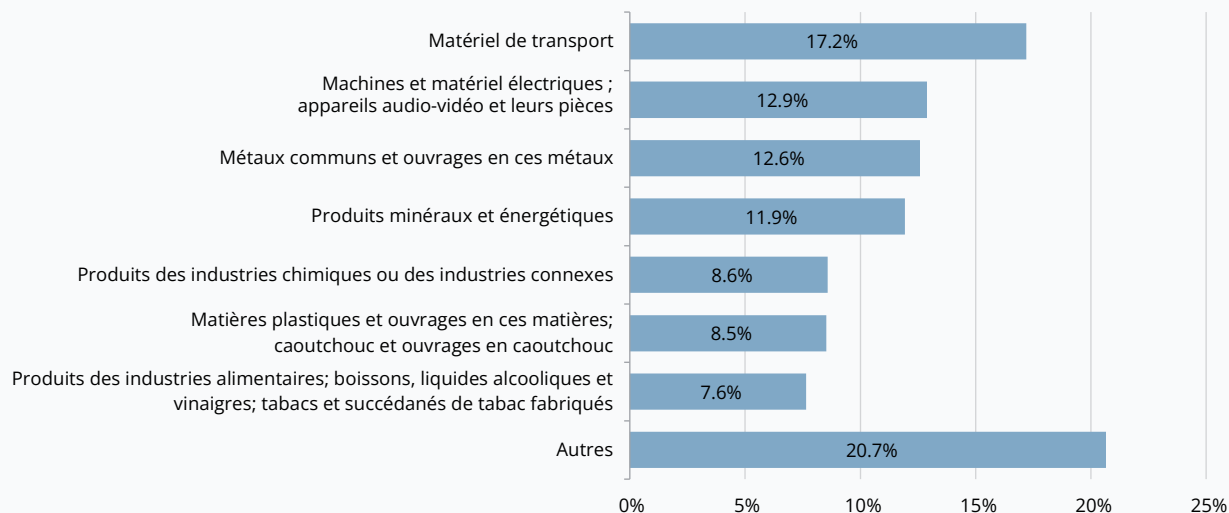
[E4000](#), Pays partenaires et catégories de marchandises

L'Union européenne est de loin le principal partenaire commercial du Luxembourg, tant pour les exportations que pour les importations. Sur la période 2016-2025, les importations luxembourgeoises de marchandises en provenance de l'UE représentent 89% du total, celles en provenance des États-Unis 3% et celles de la Chine seulement 1%.

Union européenne

Entre 2016 et 2025, les importations luxembourgeoises de marchandises en provenance de l'UE sont passées de 15.1 milliards d'EUR à 21.8 milliards, soit un taux de croissance annuel moyen de 4.1%. Seule l'année 2020, marquée par la crise du Covid, présente un léger repli.

Importance des catégories de produits dans les importations depuis l'UE (2016-2025)



Source : STATEC, Commerce extérieur, 2025

Set de données en ligne :

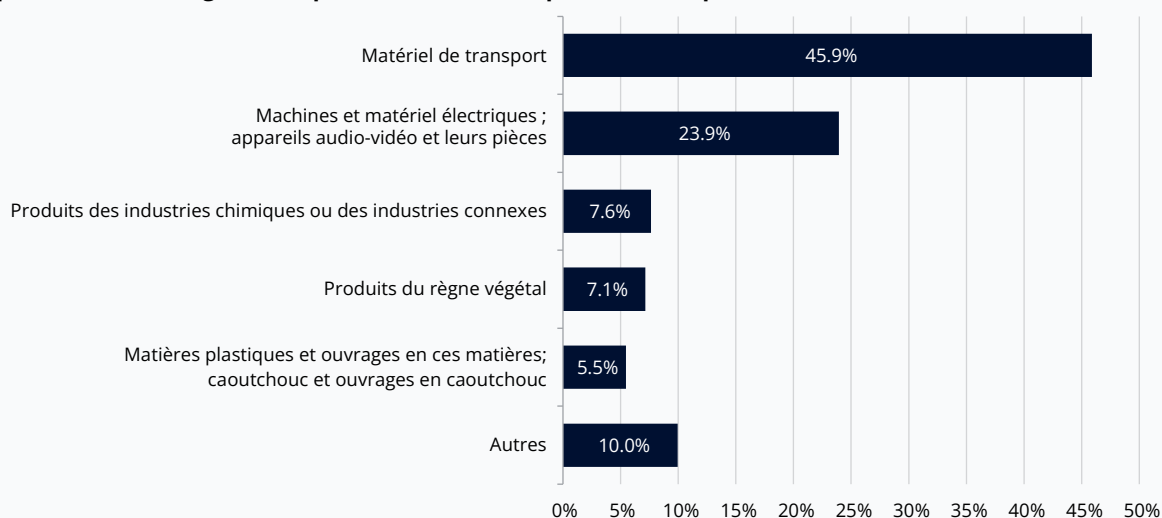
[E4000](#), Pays partenaires et catégories de marchandises

Sur la période considérée, les importations luxembourgeoises en provenance de l'Union européenne sont dominées par le matériel de transport (17.2%), suivi des machines et matériels électriques (12.9 %), des métaux communs (12.6%), des produits minéraux et énergétiques (11.9%), des produits chimiques (8.6%), des plastiques et du caoutchouc (8.5%) ainsi que des produits alimentaires et assimilés (7.6%).

Etats-Unis

En comparaison avec les importations en provenance de l'UE, celles en provenance des États-Unis présentent un profil nettement plus irrégulier. Elles oscillent entre 600 millions d'EUR et un milliard par an. En 2020, elles étaient tombées en dessous de 500 millions en raison de la crise du Covid-19. Cette plus grande volatilité s'explique par la prédominance des importations de matériel de transport, notamment de matériel aéronautique et aérospatial.

Importance des catégories de produits dans les importations depuis les Etats-Unis (2016-2025)



Source : STATEC, Commerce extérieur, 2025

Set de données en ligne :

[E4000](#), Pays partenaires et catégories de marchandises

Sur la période 2016-2025, le *matériel de transport* constitue de loin la première catégorie d'importations du Luxembourg en provenance des États-Unis, avec 45.9%. Il est suivi par les *machines et matériels électriques, ainsi que les appareils audio-vidéo et leurs pièces* (23.9%). Viennent ensuite les *produits des industries chimiques ou connexes* (7.6%), les *produits du règne végétal* (7.1%) et, enfin, les *matières plastiques et leurs ouvrages ainsi que le caoutchouc et ses produits* (5.5%).

Chine

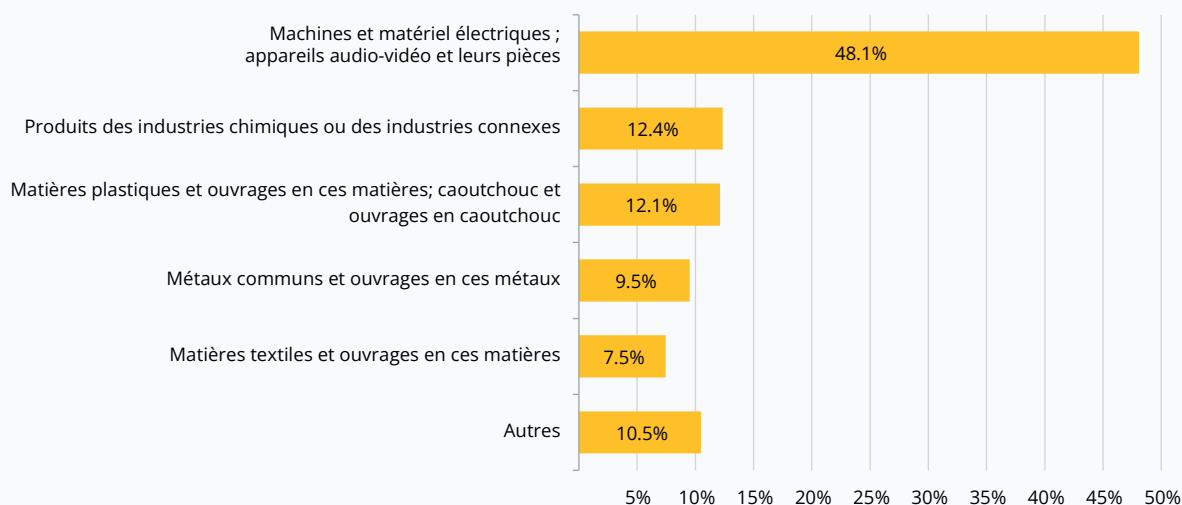
Les importations luxembourgeoises en provenance de Chine ont connu une forte progression entre 2016 et 2022, passant de 125.05 millions d'EUR à 282.79 millions, soit un taux de croissance annuel moyen proche de 15% par an sur cette période. Depuis 2023, elles enregistrent toutefois un net recul, entraînant une quasi-stagnation sur l'ensemble de la période de dix ans. En 2025, elles ne s'élèvent plus qu'à 126.91 millions d'EUR.

Plusieurs facteurs expliquent cette évolution. Depuis 2022, l'Union européenne souffre d'un affaiblissement de la demande intérieure, en raison d'une inflation élevée, d'une hausse des taux d'intérêt et d'une érosion du pouvoir d'achat.

Par ailleurs, depuis la pandémie du COVID, de nombreuses entreprises européennes cherchent à diversifier leurs sources d'approvisionnement afin de réduire leur dépendance à la Chine. Ce mouvement, connu sous les termes de *nearshoring* et *friendshoring* — notamment vers l'Europe de l'Est, la Turquie, l'Inde ou encore le Vietnam — entraîne une diminution progressive de la part de marché chinoise.

Enfin, l'Union européenne a renforcé ses mécanismes de contrôle des investissements et des importations stratégiques (technologies sensibles, batteries, panneaux solaires). Les enquêtes antisubventions et antidumping se multiplient, ce qui freine également certains flux commerciaux.

Importance des catégories de produits dans les importations depuis la Chine (2016-2025)



Source : STATEC, Commerce extérieur, 2025

Set de données en ligne :

[E4000](#), Pays partenaires et catégories de marchandises

Sur la période de dix ans considérée, les machines et matériels électriques, ainsi que les appareils audio-vidéo et leurs pièces, représentent 48.1% du total des importations en provenance de Chine. Viennent ensuite les produits des industries chimiques ou connexes (12.4%), les matières plastiques et leurs ouvrages ainsi que le caoutchouc et ses produits (12.1%), les métaux communs et ouvrages en ces métaux (9.5%), et enfin les matières textiles et leurs ouvrages (7.5%).

La baisse des importations luxembourgeoises en provenance de Chine après 2022 concerne toutes les catégories de produits, à l'exception des *métaux communs et des ouvrages en ces métaux*.

À PROPOS DE L'INDICATEUR

Les statistiques du commerce extérieur recensent en principe uniquement les marchandises traversant physiquement la frontière luxembourgeoise (y compris l'énergie électrique et le gaz) à destination ou en provenance d'un autre Etat membre respectivement d'un pays tiers (cf. le Règlement UE 2019/2152 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 relatif aux statistiques européennes d'entreprises, entré en vigueur le 01/01/2021).

Les statistiques publiques du commerce extérieur retiennent comme pays partenaire, à l'importation, le pays de provenance du produit.

De ces statistiques sont exclues :

- Les opérations triangulaires : lors d'une telle opération le mouvement réel des biens se fait entre deux pays autres que le Luxembourg bien que l'opération d'import/export soit réalisée par une entreprise résidente.
- Transactions sur billets de banque, titres, or monétaire ainsi que pièces de monnaie ayant cours légal.
- Les transferts passagers entre deux pays à l'exception des opérations de réparations.
- Les codes de produit utilisés pour les produits présentés dans cet article est la Nomenclature Combinée (NC), accessible sur le Portail des statistiques sous la rubrique [Classement des marchandises - Statistiques - Luxembourg](#)

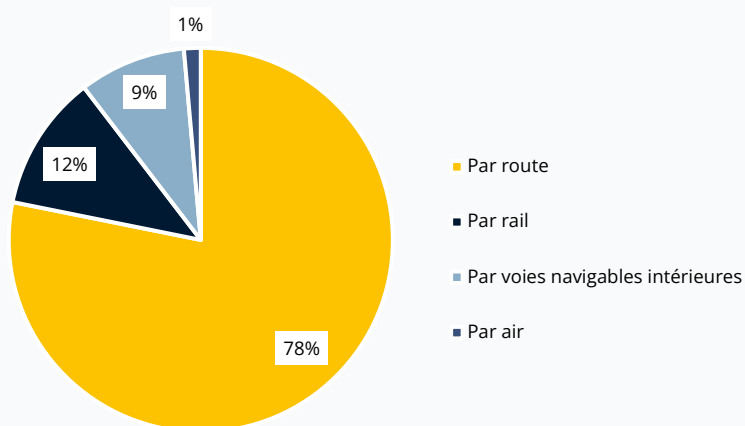
Les données sur les entreprises actives sont disponibles dans la rubrique « [Commerce extérieur](#) » sur le Portail statistiques.public.lu.

Transports



Quel rôle joue le transport par voie navigable intérieure dans l'ensemble de l'acheminement des marchandises ?

Luxembourg - Répartition des modes de transport de marchandises en 2024



Source : STATEC, Transport

Sets de données en ligne :

[avia_gooe](#), Transport aérien de fret et de courrier par type d'horaire, couverture de transport et par pays

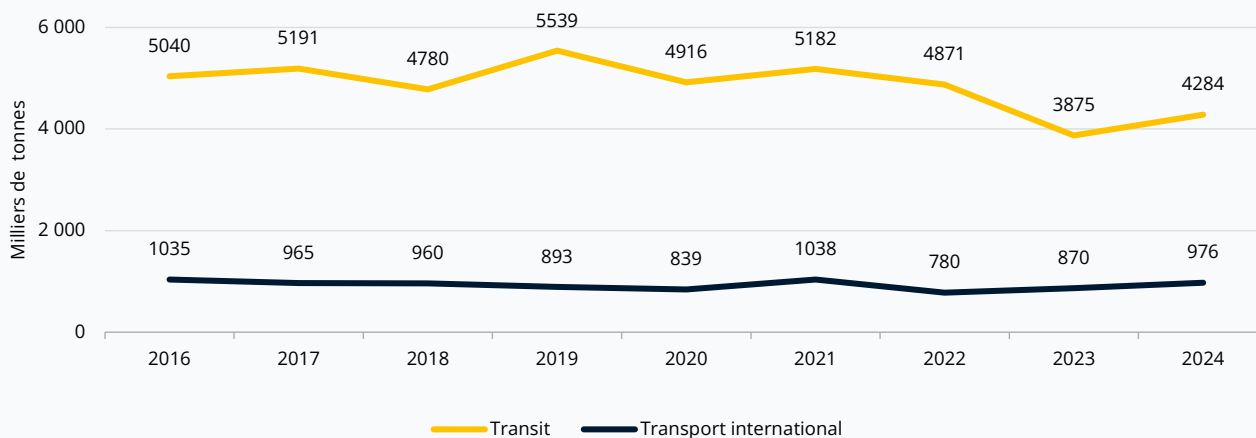
[road_go_ta_tot](#), Transport de marchandises par route

[iww_go_atyve](#), Transport de marchandises par voies navigables intérieures

[rail_go_total](#), Transport de marchandises par rail

En 2024, la part la plus importante de marchandises est transportée par route (78%). Viennent ensuite le transport par rail (12%) puis le transport par voies navigables intérieures (9%). Le transport de marchandises par air est marginal (1%).

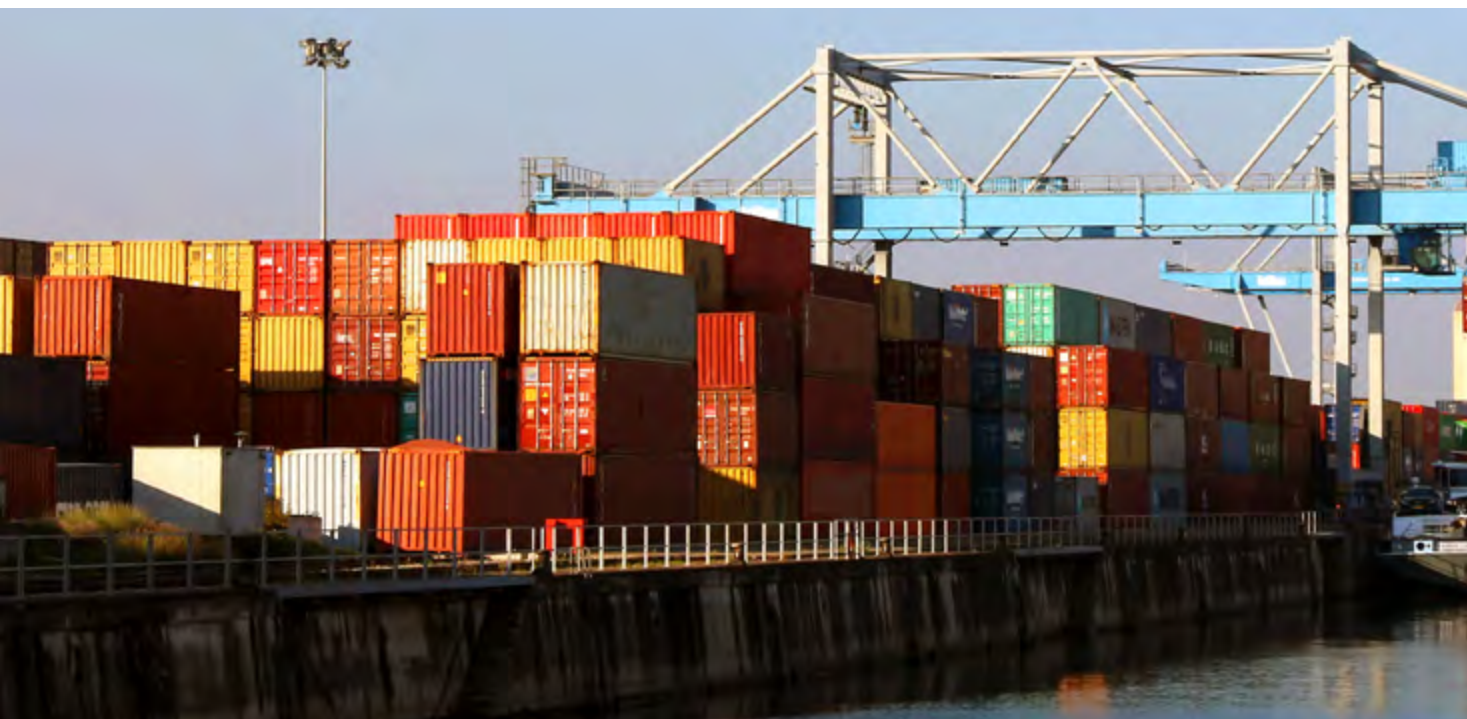
Evolution du transport fluvial luxembourgeois



Source : STATEC, Transport

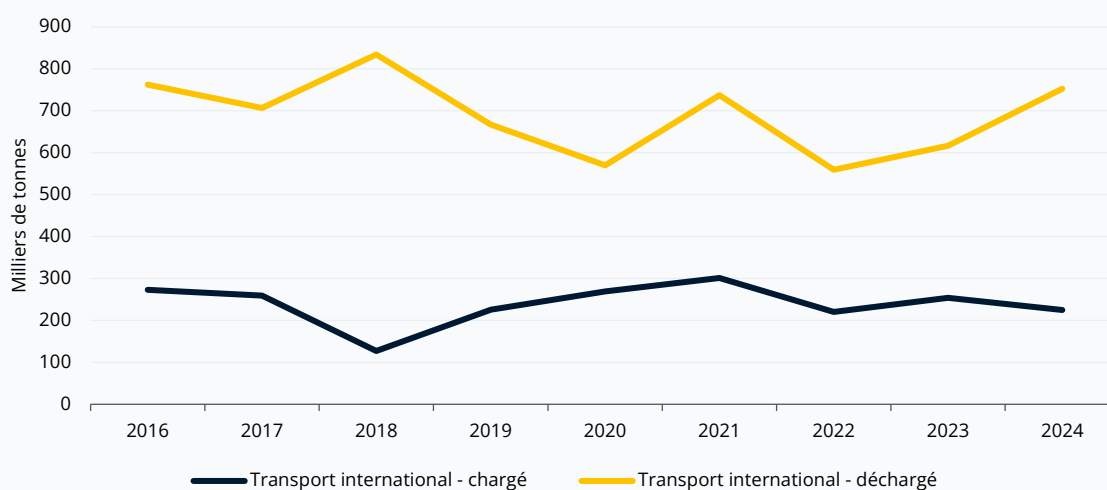
Set de données en ligne :

[iww_go_atyve](#), Transport de marchandises par voies navigables intérieures



Le transport fluvial de marchandises a eu tendance à diminuer au cours des dernières années, sous l'effet majeur de sa principale composante qu'est le transit. Ce dernier marque cependant un rebond en 2024. Le transport international, après avoir touché un point bas en 2022, reprend quant à lui le chemin de la hausse pour la deuxième année consécutive en 2024. Le transport national demeure quant à lui très marginal et n'est pas renseigné sur le graphique.

Répartition transport international chargé et déchargé



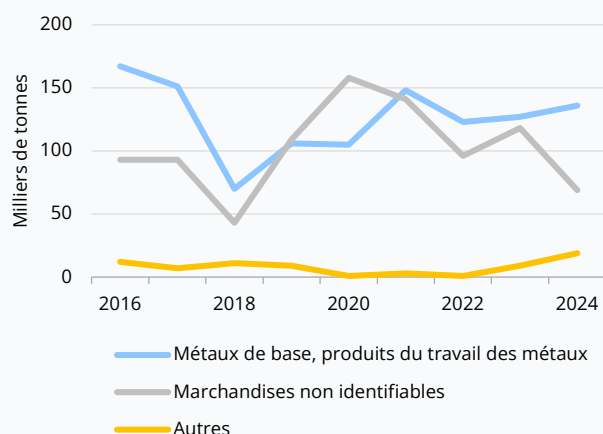
Source : STATEC, Transport

Set de données en ligne :

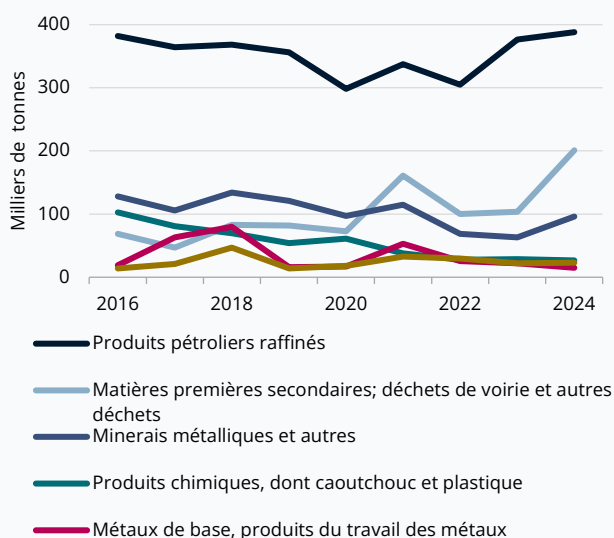
www.go.atyve, Transport de marchandises par voies navigables intérieures

Le transport international repose principalement sur des marchandises déchargées au Luxembourg. Après un recul, ces volumes repartent à la hausse en 2024 sans retrouver leur niveau de 2016. Les marchandises chargées, en revanche, présentent une évolution plus stable entre 2016 et 2024.

Transport international - chargé



Transport international - déchargé



Source : STATEC, Transport

Set de données en ligne :

www.go-atyve, Transport de marchandises par voies navigables intérieures

Les marchandises chargées sont principalement des métaux de base et produits du travail des métaux. Les autres marchandises chargées ne sont pas identifiables.

Les marchandises déchargées sont essentiellement des produits pétroliers raffinés. Les matières premières secondaires et déchets de voirie ont pris le pas depuis 2021 sur les autres types de marchandises. Viennent ensuite les minerais métalliques, les produits chimiques, dont le caoutchouc et les métaux de base.

À PROPOS DE L'INDICATEUR

L'enquête sur **le transport routier des marchandises (TRM)** est une enquête continue auprès des entreprises avec une production de statistiques trimestrielle qui concerne les camions et les tracteurs routiers (y compris leurs remorques ou semi-remorques) qui sont immatriculés au Luxembourg et dont la charge utile est d'au moins 3,5 tonnes.

Les données collectées dans le cadre de l'enquête TRM concernent le véhicule (par exemple, son type, sa charge utile, etc.), le parcours effectué (par exemple, le lieu de départ et d'arrivée), la marchandise transportée (par exemple sa nature, son poids, etc.).

Les statistiques sur le **transport par rail** sont produites trimestriellement respectivement annuellement. Les données relatives au transport de voyageurs et de marchandises sont collectées auprès des entreprises ferroviaires opérant sur le territoire national, dans les limites fixées par la réglementation ferroviaire.

Les statistiques sur le **transport par voies navigables** sont produites trimestriellement respectivement annuellement. Les données relatives au transport de marchandises sont collectées par le Service de la navigation fluviale du ministère de la Mobilité et des Travaux publics.

Les statistiques sur le **transport par air** sont produites mensuellement respectivement annuellement. Les données relatives au transport de voyageurs et de marchandises sont collectées par l'Administration de la navigation aérienne du ministère de la Mobilité et des Travaux publics.

Les liens vers les métadonnées des 4 modes de transport sont les suivants :

- Transport par route : ec.europa.eu/eurostat/cache/metadata/EN/road_go_esms_lu
- Transport par rail : ec.europa.eu/eurostat/cache/metadata/EN/rail_pa_esms_lu
- Transport par voies navigables intérieures : ec.europa.eu/eurostat/cache/metadata/EN/iww_go_esms_lu
- Transport par air : ec.europa.eu/eurostat/cache/metadata/EN/avia_pa_esms_lu

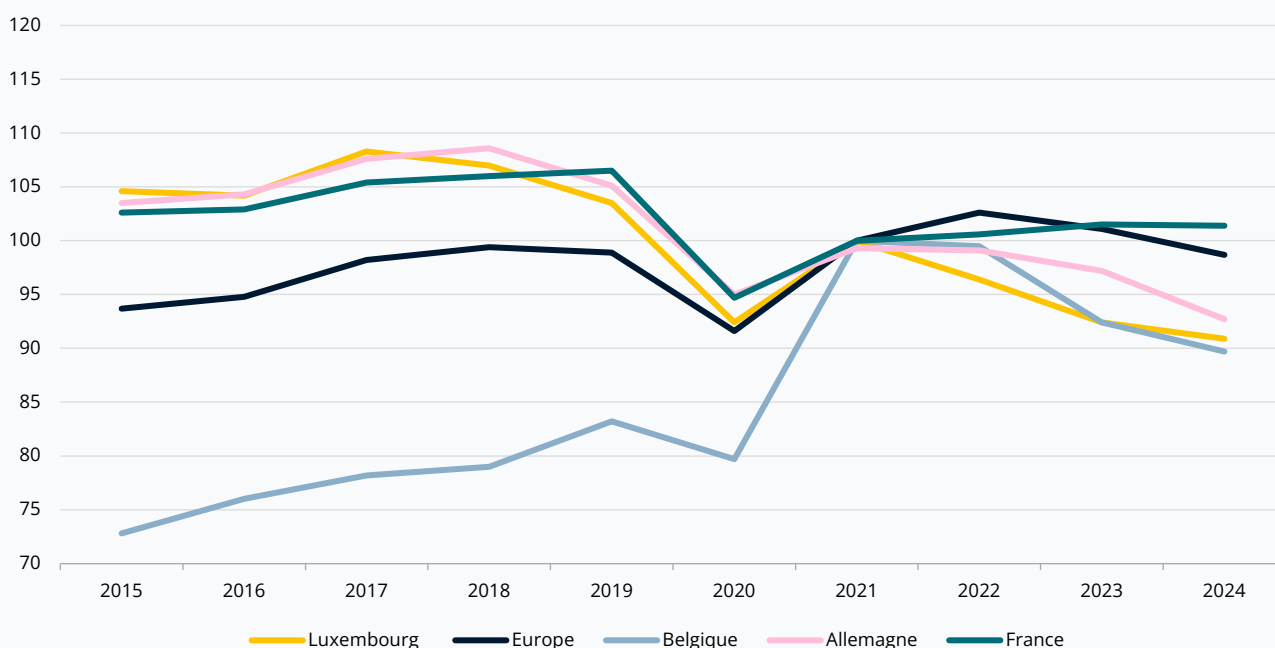
Les données sur le transport sont disponibles dans la rubrique « [Transport](#) » sur le Portail statistiques.public.lu.

Indicateurs de court terme



Quelle est l'évolution de l'indice de la production industrielle sur 10 ans (2015-2024) ?

Indice de la production dans l'industrie (2021=100)



Source : STATEC, Production dans l'industrie

Set de données en ligne :

[sts_inpr](#), Production dans l'industrie - données annuelles

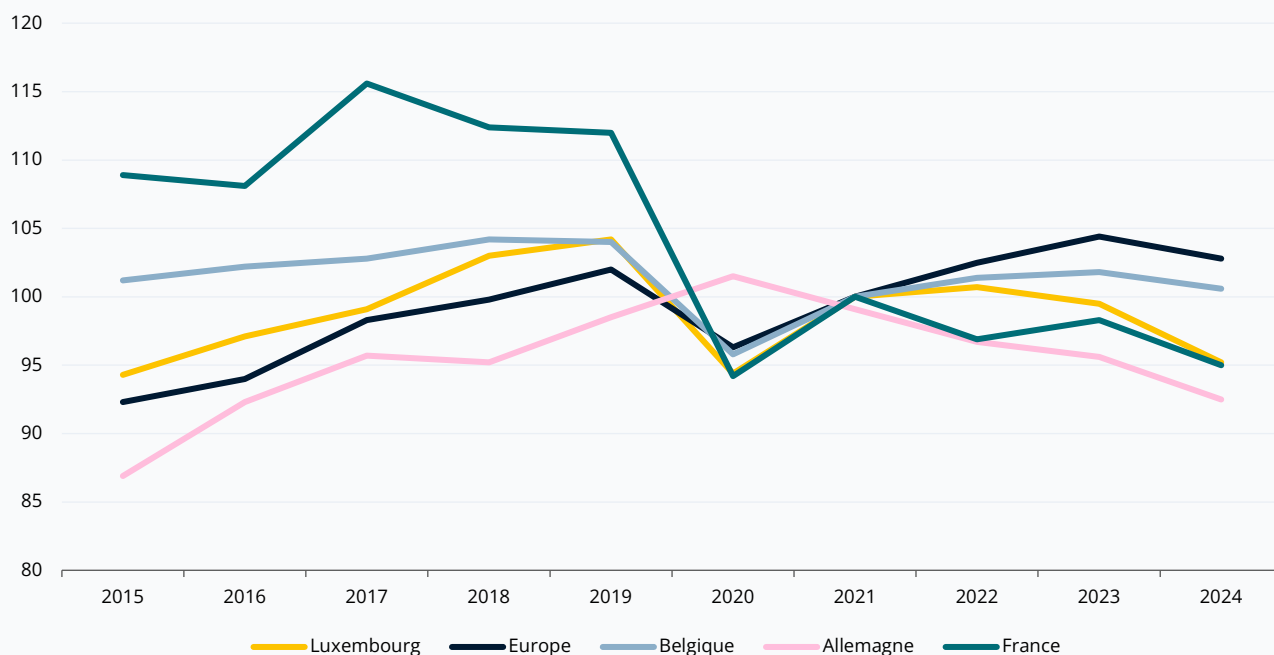
La production industrielle a évolué de manière relativement similaire dans les différents pays d'Europe au cours des dix dernières années. Elle a eu tendance à progresser de 2015 à 2018 (bien qu'elle ait déjà diminué au Luxembourg et en Allemagne sur cette dernière année), à se stabiliser en 2019, puis à fortement reculer en 2020 sous l'influence majeure de la crise pandémique. Elle s'est ensuite redressée rapidement (reprise post-COVID, surtout en 2021 et encore un peu en 2022), avec toutefois des différences marquées entre le Luxembourg et ses pays voisins. Les années suivantes ont été marquées par un contexte moins favorable lié principalement à la crise énergétique découlant des conséquences du conflit entre la Russie et l'Ukraine.

L'évolution de la production industrielle belge s'est distinguée par une très forte progression en 2021 et un maintien à ce niveau en 2022. Cette spécificité provient surtout de la spécialisation de la Belgique dans le domaine de l'industrie chimique et notamment pharmaceutique, qui est d'une part moins dépendant des cycles économiques et qui a d'autre part nettement contribué à la production de vaccins lors de la pandémie.

Sur l'ensemble de la période observée (de 2015 à 2024), le Luxembourg et l'Allemagne montrent les tendances les plus défavorables, leur production s'inscrivant en repli de respectivement -13% et -10%. Sur cette même période, l'Europe affiche une hausse de plus de 5% (+23% en Belgique, -1% en France), un résultat porté principalement par les performances des pays du Sud (Espagne et Italie notamment), ainsi que par les Pays-Bas et l'Irlande.

Quelle est l'évolution de l'indice de la production dans la construction sur 10 ans (2015-2024) ?

Indice de la production dans la construction (2021=100)



Source : STATEC, Production dans la construction

Set de données en ligne :

[sts_copr](#), Production dans la construction - données annuelles

A l'instar de ce que l'on peut observer pour l'industrie, le secteur de la construction a aussi été marqué sur les dix dernières années par les crises pandémique et énergétique. La production y a nettement baissé en 2020, sauf en Allemagne où les restrictions sanitaires étaient bien moins contraignantes pour les activités de construction. Passé la reprise post-COVID, la construction a souffert à partir de 2023 de la dégradation du marché immobilier européen liée en particulier à la forte remontée des taux d'intérêt (en Allemagne cependant, la production de la construction s'inscrivait déjà à partir de 2021 sur une tendance baissière).

En 2024, la production de la construction au Luxembourg rejoint ainsi quasiment le niveau qu'elle avait en 2015, alors qu'elle a progressé de plus de 11% à l'échelle européenne sur la même période.



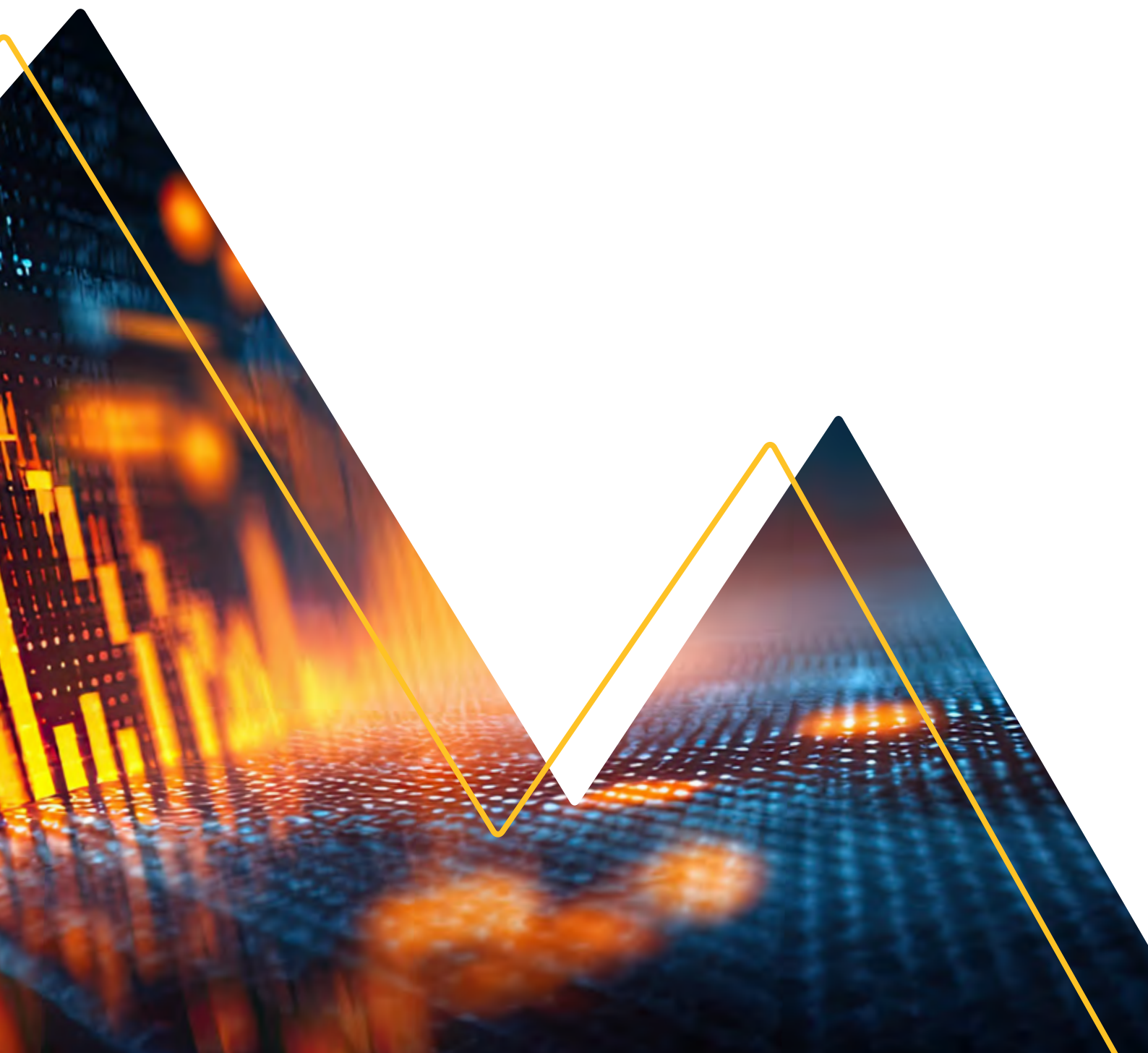
À PROPOS DE L'INDICATEUR

L'indice de la **production industrielle** mesure le volume de la production sur une base mensuelle. Les données sont compilées conformément à la nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne (NACE Rév. 2, Eurostat). Les valeurs de la production industrielle sont calculées sous la forme d'un indice des prix de type Laspeyres à année de base fixe. L'année de base actuelle est 2021 (indice 2021 = 100). L'indice est présenté sous forme corrigée des variations calendaires et saisonnières. Les taux de croissance en glissement mensuel (M/M-1) sont calculés à partir de chiffres corrigés des variations calendaires et saisonnières, alors que les taux de croissance en glissement annuel (M/M-12) sont calculés à partir des chiffres corrigés des effets calendaires.

L'indice de la **production dans la construction** mesure le volume de production sur une base mensuelle. La construction comprend la construction de bâtiments et le génie civil ; au total, le secteur correspond à la section F de la NACE Rév. 2. L'indice est compilé sous la forme d'un indice de volume de type Laspeyres à année de base fixe. L'année de base actuelle est 2021 (indice 2021 = 100). L'indice est publié sous forme corrigée des effets calendaires et saisonniers. Les taux de croissance en glissement mensuel (M/M1) sont calculés à partir de données corrigées des effets calendaires et saisonniers, tandis que les taux de croissance en glissement annuel (M/M12) sont calculés à partir des données corrigées des effets calendaires.

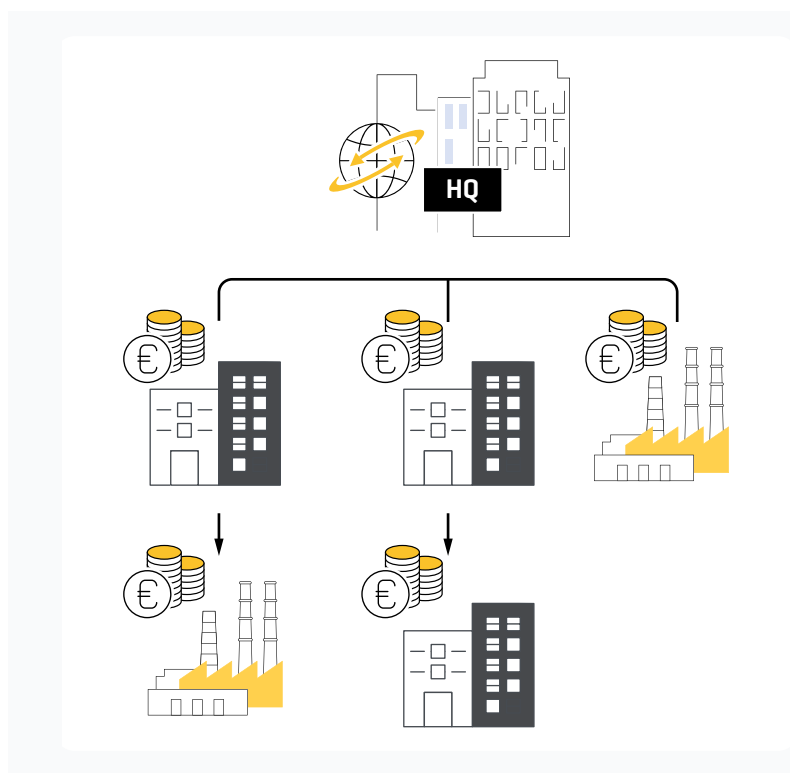
Les données sur la production dans l'industrie sont disponibles dans la rubrique « [Industrie](#) » sur le Portail statistiques.public.lu. Les données sur la production dans la construction sont disponibles dans la rubrique « [Construction](#) » sur le Portail statistiques.public.lu.

Investissements Directs Etrangers



Pourquoi les statistiques sur les investissements directs étrangers (IDE) sont-elles présentées selon deux méthodes différentes ?

Il existe deux façons de présenter des statistiques sur les IDE : la présentation sur base des actifs et des passifs et la présentation selon le principe directionnel. Traditionnellement, les statistiques sur les IDE étaient présentées selon le principe directionnel, en vertu duquel les transactions et positions sont organisées en fonction du sens de l'investissement – entrant ou sortant – de l'économie déclarante. La présentation des statistiques a évolué avec la 6^e édition du Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale du FMI et la 4^e édition de la Définition de référence de l'OCDE, qui recommandent toutes deux que les statistiques agrégées sur les IDE soient présentées suivant l'approche des actifs et des passifs, en vertu de laquelle les statistiques sont organisées selon que l'investissement se rapporte à un actif ou à un passif pour l'économie déclarante. Le passage à l'enregistrement sur la base des actifs et des passifs a fait l'objet d'une recommandation pour assurer la cohérence des statistiques IDE avec les autres statistiques macroéconomiques en général et avec les statistiques relatives aux autres catégories fonctionnelles d'investissement dans la balance des paiements et la position extérieure globale¹.



Ces deux méthodes pour présenter les statistiques IDE répondent à des besoins d'analyse distincts. Lorsque l'on cherche, par exemple, à évaluer l'exposition d'un pays à l'égard des crises internationales ou à étudier les liens économiques du pays avec l'étranger dans son ensemble, on privilégie les données d'IDE présentées selon **le principe des actifs et des passifs**. Cette méthode facilite les analyses macroéconomiques en fournissant des informations cohérentes sur la composition et la taille des actifs et des passifs des agents économiques du pays avec l'étranger par catégorie fonctionnelle d'investissement (investissement direct, investissement de portefeuille, etc.) et par instrument (participations,

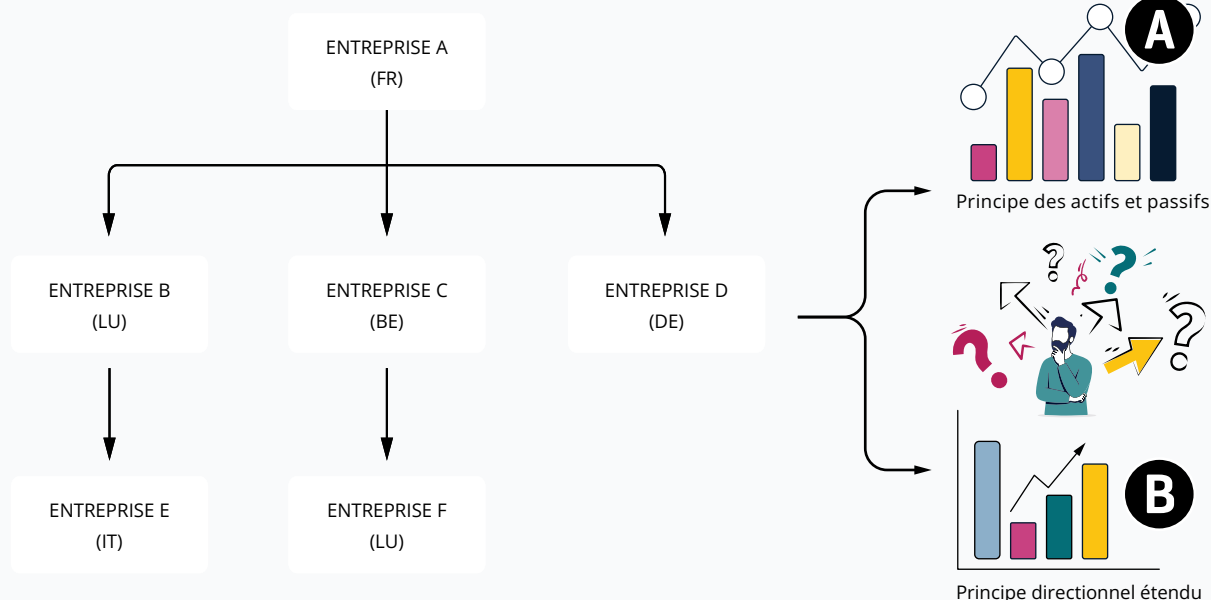
¹ Définition de référence de l'OCDE des investissements directs internationaux (5^e édition), §133

créances, dettes, etc.). La présentation selon ce principe est un très bon indicateur de la vulnérabilité d'une économie face aux risques extérieurs et elle est idéale pour l'analyse macroéconomique globale et la réconciliation avec les comptes financiers.

Si l'on cherche, par contre, à comprendre la nature et la motivation des IDE, on a généralement recours aux données compilées selon le principe directionnel. La présentation selon **le principe directionnel** est plus riche, car elle offre des ventilations géographiques et par branches d'activité et l'on peut ainsi analyser les principaux pays sources et destinataires de l'investissement direct ainsi que les secteurs économiques attrayants pour les investisseurs et multinationales sur le territoire national ou à l'étranger. Comme le suggère le terme, le principe directionnel met l'accent sur le sens de l'influence pour analyser les motivations et effets des investissements directs entrants et sortants sur l'économie, notamment le rôle des entreprises résidentes sous contrôle étranger et les investissements des entités mères dans leurs filiales à l'étranger. Si les statistiques IDE selon le principe directionnel retracent les relations d'investissements entre entités mères et leurs filiales/succursales, celles basées sur **le principe directionnel étendu** incluent en plus les prêts intra-groupe entre les sociétés-sœurs d'une même multinationale.

Comment sont calculées les statistiques IDE selon ces deux principes ?

La méthode de calcul des statistiques IDE est différente selon le principe de référence. Privilégiée pour l'analyse de la balance des paiements, la méthode basée sur **le principe des actifs et des passifs** est en fait très simple. Elle classe chaque avoir (actif) et engagement (passif) des entités résidentes vis-à-vis de l'étranger par instrument financier (capital, créance, dette) selon une logique strictement comptable et bilancielle. Tout avoir (prise de participation, créance) d'une entreprise résidente sur une filiale non-résidente est classé comme un actif à l'étranger et tout engagement (action, dette) d'une entité résidente envers un actionnaire non-résident est classé comme un passif de l'étranger.



Pour les entités luxembourgeoises de notre illustration, les statisticiens au Luxembourg enregistrent ainsi un passif (en capital) pour l'entreprise B envers son actionnaire, l'entreprise A, tête du groupe en France. Il en est de même pour l'entreprise F envers sa maison-mère en Belgique. Si l'entreprise B détient en outre une faible participation (<10%) dans l'entreprise A, on parle alors d'un investissement inversé de la filiale luxembourgeoise dans la tête de groupe française, qui est enregistré comme un actif (en capital) du Luxembourg en France. L'entreprise B détient aussi une filiale italienne E, qui constitue un avoir (en capital) du Luxembourg en Italie. On imagine encore un prêt consenti par l'entreprise F à sa société-sœur D en Allemagne, que les statisticiens vont qualifier comme avoir (créance) du Luxembourg en Allemagne. Cette méthode est assez simple elle se focalise sur l'instrument financier et ignore toute optique d'influence ou de contrôle entre les agents économiques.

La compilation des statistiques IDE, selon **le principe directionnel étendu** est bien plus sophistiquée. Elle est fondée sur une perspective qui distingue le sens de l'influence étrangère dans la structure des participations d'une multinationale. De ce fait, ce principe discerne l'influence passive (« subie ») de l'actionnariat de l'influence active (« exercée ») sur les filiales à partir de l'entité objet d'analyse. Ainsi, le principe directionnel distingue les IDE entrants (le segment « vers le haut ») et les IDE sortants (le segment « vers le bas »).

Dans notre exemple, le statisticien au Luxembourg observe un IDE entrant de la France (entreprise A) dans l'entreprise B et de la Belgique (entreprise C) dans l'entreprise F. L'investissement inversé de l'entreprise B dans son actionnaire A en France vient ici en déduction de l'IDE entrant France-Luxembourg du fait qu'il réduit l'investissement principal. Contrairement au principe des actifs et des passifs, le principe directionnel opère donc une compensation à l'intérieur du segment entrant. En revanche, la filiale italienne E constitue un IDE sortant du Luxembourg à partir de l'investisseur B. Lorsque le principe directionnel est étendu aux sociétés-sœur, comment évaluer alors la direction de l'influence du prêt consenti par l'entreprise F à sa société-sœur D ? Pour déterminer le sens entrant ou sortant de cet IDE, l'on considère par convention la résidence de la maison-mère ultime. Du fait du siège français, le contrôle sous-jacent de cette structure multinationale appartient à l'étranger, ce qui a comme effet de classer le prêt dans le segment entrant, mais comme désinvestissement du fait qu'il réduit l'investissement entrant de la Belgique au Luxembourg. Il y a donc à nouveau compensation dans ce segment afin de dégager une position entrante nette dans les statistiques.

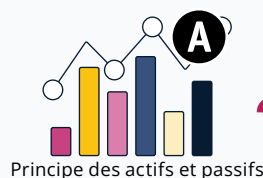
Si par contre la maison-mère ultime était résidente au Luxembourg, le principe veut alors que l'optique du sens de l'influence change vers le segment sortant en raison du contrôle sous-jacent luxembourgeois de ce groupe. Il s'agirait donc d'un IDE sortant (prêt) de l'entreprise F (LU) vers la société-sœur D (DE). L'on imagine facilement la difficulté pratique du statisticien à classer tous les investissements directs d'un grand groupe multinational avec des centaines de filiales et succursales dans le monde afin d'établir les statistiques IDE selon les deux principes.

Peut-on réconcilier ces deux statistiques aux valeurs brutes différentes par défaut ?

Le mode de compensation opéré à l'intérieur des segments entrants et sortants avec le principe directionnel étendu sur les investissements à rebours et les prêts intra-groupe entre sociétés-sœurs en fonction du centre de décision ultime, fait que les positions IDE dégagées sont évidemment inférieures aux montants bruts obtenus suivant le principe des actifs et des passifs. C'est ce que l'on voit dans le tableau ci-dessous où les montants calculés selon le principe A sont bien supérieurs aux chiffres du principe B.

Investissements directs étrangers du Luxembourg (2024, en million EUR)

	Avoirs	Engagements	Net	IDE sortants	IDE entrants
Stock des investissements directs étrangers	5 083 379	3 991 374	1 092 005	3 787 819	2 695 814
Capitaux propres (y compris bénéfices réinvestis)	3 714 981	2 734 193	980 788	3 642 259	2 661 470
Autres capitaux (prêts, crédits commerciaux, etc.)	1 368 398	1 257 181	111 217	145 561	34 344
entre investisseur direct et entreprise d'investissement direct	n.d.	n.d.	-126 934	128 664	255 598
entre sociétés sœurs	n.d.	n.d.	238 150	16 896	-221 254



A : Tableau 9.2 - Position extérieure globale du Luxembourg : investissements directs (version 18/12/2025), Banque Centrale du Luxembourg

B : Tableau E_4208 - Position nette en fin d'année des investissements directs internationaux du Luxembourg selon le principe directionnel étendu (version 07/10/2025), STATEC

Note : En raison de mises-à-jour différées par le STATEC et la BCL des données IDE au courant d'une année, l'égalité de la position nette peut temporairement ne pas être vérifiée. Lors de la publication des nouvelles statistiques IDE au mois d'octobre, cette égalité est toujours donnée.

Sur base des différents agrégats (capitaux, participations, dettes, créances, maison-mère, filiale, société-sœur), le statisticien dispose des détails de calcul nécessaires à la conversion de la présentation sur la base des actifs et des passifs en présentation selon le principe directionnel étendu. A cet effet, il n'a qu'à retraiter les agrégats des investissements inversés et des prêts entre sociétés-sœurs. Le lecteur averti aura constaté que les deux principes donnent forcément sur des positions nettes identiques (avoirs – engagements ; sortant – entrant).

A noter que l'investissement inversé sous forme de participations est assez rare et ce sont essentiellement les investissements sous forme de prêts qui expliquent l'écart observé entre les deux présentations. De ce fait, le détail des positions de prêts entre maisons-mère et filiales et entre sociétés-sœurs – non disponible pour le principe des actifs et des passifs – afficherait des montants bruts plus substantiels par rapport aux positions compensées des IDE sortants et entrants du principe directionnel.

Le principe directionnel étendu est celui privilégié pour l'analyse de l'attractivité économique d'un territoire et pour les ventilations géographiques/sectorielles des investissements directs. Il est idéal pour mesurer l'impact économique réel, la direction de l'influence et l'interprétation du comportement des investisseurs.



STATEC

Institut national de la statistique
et des études économiques

www.statistiques.lu